JANVIER 1996
À DÉCEMBRE 2000

LIVRE DES MINUTES

BAIE-SAINTE-CATHERINE

LIVRE III

BAIE-SAINTE-CATHERINE

MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE

MÉMORANDUM

Voici le LIVRE III des minutes municipales de Baie-Sainte-Catherine – autrefois nommée Saint-Firmin – de janvier 1996 à décembre 2000 (page 1349 à 1448). La reproduction du livre est en cinq (5) parties. Les pages sont numérotées, mais avec des séquences différentes dans le 5e livre.

Avril 2018.

Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.
Directeur-général / secrétaire-trésorier

Édifice municipal Albert-Boulianne
308, rue Leclerc, Baie-Sainte-Catherine, GOT 1A0
www.baiestecatherine.com

Téléphone : 418-620-5020
Télécopieur : 418-620-5021
Courriel : municipalite@baiestecatherine.com

Ici... la ZÉNitude par excellence!

INITIALES DU MAIRE
1349
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

5. Période de questions

6. Clôture de la réunion

Résolution # 156-97

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 20 h 05.

Albert Boulianne, maire

secrétaire-trésorière

INITIALES DU MAIRE
1350
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Province de Québec
Municipalité de Baie Ste-Catherine
Charlevoix

5ième jour du mois de octobre 1997. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRESENTS:Mesdames et messieurs les conseillers, Madame Odile Imbeault, Madame Carmen Dufour, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Réjean Ouellet et Monsieur Richard Gaudreault sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 157-97

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu d'accepter l'ordre du jour tout en laissant le point varia ouvert.

Acceptée à l'unanimité

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 2 septembre 1997 et des séances spéciales du 16 septembre et du 25 septembre 1997

Résolution # 158-97

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Madame Odile Imbeault, que les minutes de la séance régulière du 2 septembre 1997 et des séances spéciales du 16 septembre et du 25 septembre 1997 soient acceptées telles que lues.

Acceptée à l'unanimité

4. Présentation des comptes à payer

Résolution # 159-97

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu d'accepter et de payer les comptes tels que présentés.

Acceptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE QB
1351
INITIALES DU SEC.-TRÉS. 54

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

# chèque	description	montant
970131	Société canadienne des postes	13.16 $
970143	Antoine Boulianne (Paie sem. 25-08)	56.55 $
970144	Sophie Antaya (Paie sem. 25-08)	281.22 $
970145	Marie-Claude Thériault (paie sem. 25-08, 01-09)	165.02 $
970146	Revenu Canada (retenues 08-97)	606.08 $
970147	Revenu Québec (retenues 08-97)	658.37 $
970148	Commission scolaire Laure-Conan (loyer)	200.00 $
970153	Luc Caron (Paie sem. 25-08, 01-09)	222.96 $
970154	Sophie Antaya (Paie sem. 01-09)	281.22 $
970155	Antoine Boulianne (Paie sem. 01-09)	28.28 $
970156	Société canadienne des postes (2 envois+timbres)	77.60 $
970157	Sophie Antaya (Paie sem. 08-09)	281.22 $
970158	Bell Canada (237-4241)	256.65 $
970159	Antoine Boulianne (Paie sem. 08-09)	56.55 $
970160	Luc Caron (Paie sem. 08-09)	97.93 $
970161	Yan Poitras (Paie sem. 14-07)	49.48 $
970162	Hydro-Québec(Chlore-nouveau)	780.38 $
970163	Hydro-QuÇbec (écl. publ.)	281.26 $
970164	Hydro-Québec (salle)	85.65 $
970165	Hydro-Québec (chlore-ancien)	30.82 $
970166	Bell Canada (237-4354)	82.21 $
970167	Sophie Antaya (Paie sem. 15-09)	281.22 $
970168	Luc Caron (Paie sem. 15-09)	111.63 $
970169	Antoine Boulianne (Paie sem. 15-09)	115.06 $
970170	Pascal Gaudreault (Paie sem. 15-09)	94.50 $
970171	Daniel Gaudreault (Paie sem. 15-09)	94.50 $
970172	Sylvie Thibeault (achat terrain)	11 000.00 $
970173	Société canadienne des postes (3 envois)	39.48 $
970174	Sophie Antaya (Paie sem. 22-09)	281.22 $
970175	Luc Caron (Paie sem. 22-09)	118.48 $
970176	Claudine Therrien (ordures)	675.00 $
970177	Les Portes Balzac inc. (Porte de garage)	1 213.62 $
970178	Bernard Gagnon électrique (écl. publ.)	341.87 $
970179	Entrepôt de produits de bureau (papeterie)	42.36 $
970180	Imprimerie de Charlevoix (papeterie)	78.73 $
970181	Laboratoire de génie sanitaire	58.92 $
970182	Paul-Étienne Foster (kiosque)	20.00 $
970183	Périodica (Bibliothèque)	7.11 $
970184	Publications le Peuple (Avis publics)	694.04 $
970185	Service Ultramar Tadoussac (pompiers)	317.90 $
970186	UMRCQ (dicom)	71.28 $
970187	Yves Poitras (essence)	18.60 $
970188	Commission scolaire Laure-Conan (loyer)	200.00 $
970189	Revenu Canada (retenues 09-97)	301.38 $
970190	Revenu Québec (retenues 09-97)	348.65 $
970191	Sureté du Québec	6 288.00 $
970192	Hydro-Québec (écl. publ.)	275.56 $
970193	Cain, Lamarre, Wells (05-08)	852.68 $
970194	Les Pétroles Irving	34.56 $

INITIALES DU MAIRE
GB
1352
24
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

970195	Bureau en gros (papeterie)	38.68 $
970196	Epicerie Lucien Harvey (film polaroid)	20.50 $
970197	Albert Boulianne (voyage Clermont)	29.57 $
970198	Sophie Antaya (voyage Clermont)	45.00 $
970199	Laboratoire de l'Environnement LCQ inc. (eau)	111.11 $
970200	Mahcu, Lauzière (station de pompage)	569.78 $
970201	Laberge Guérin et Associés (terrain S. Thibeault)	3 000.00 $
970202	CLSC (COMUR 1997-1998)	100.00 $

5. Correspondance

Bell: accusé réception de la résolution # 127-97.
Ministère des Transports: demande d'intentions.
Groupe AML: accusé réception pour roulottes.
CRCDQ: ateliers de formation offerts.
Ville Thetford Mines: Colloque sur les droits acquis.
Club de Chasse et Pêche Lac Fontaine: fossé de déversement.
Centraide: demande de don refusée.
Municipalité de Tadoussac: demande pour que Baie Ste-Catherine soit couverte par la police de Tadoussac.

Résolution # 160-97

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Madame Odile Imbeault, que la semaine du 9 au 15 novembre 1997 soit la "Semaine de l'environnement dans Charlevoix" et d'organiser une marche au Sentier des chutes le lundi 10 novembre 1997 à cette occasion.

Acceptée à l'unanimité

Résolution # 161-97

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, d'accepter la demande des Loisirs de Baie Ste-Catherine et de leur acheter 20 2"X4"X12' à même l'argent restant pour le kiosque touristique.

Acceptée à l'unanimité

Résolution # 162-97

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Madame Odile Imbeault, de donner 25.00 $ pour la journée des missions du Père Armand-Gagné.

Acceptée à l'unanimité

6. Formation O.M.R.É.

Résolution # 163-97

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, d'autoriser la secrétaire-trésorière à aller suivre une formation à Clermont sur la nouvelle méthode de révision de l'évaluation, le vendredi 24 octobre 1997.

Acceptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE
1353
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

7. Rappel-taxes

Résolution # 164-97

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Monsieur Gérard Foster, que la Municipalité envoie un rappel pour les contribuables dont les taxes sont dues depuis 1995 et 1996.

Acceptée à l'unanimité

8. Règlement 46

Résolution # 165-97

REGLEMENT # 46-1 MODIFIANT LE REGLEMENT # 46
AYANT POUR OBJET D'ACCORDER DES CREDITS DE TAXES

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné;

ATTENDU que le Conseil municipal juge opportun de faire une telle modification au règlement # 46, Règlement ayant pour objet d'accorder des crédits de taxes.

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Monsieur Gérard Foster, de modifier le Règlement # 46 ayant pour objet d'accorder des crédits de taxes.

ARTICLE 1

Le préambule fait partie du présent règlement

ARTICLE 2

Les modifications au Règlement # 46 sont les suivantes:

A l'article 3 de la page 2, cet article se lira comme suit:

3. Entre la date de modification du présent règlement et le 31 décembre 2000, la municipalité accorde à l'égard d'immeubles faisant ou ayant fait l'objet de travaux de construction, de reconstruction, de restauration, de rénovation, de transformation et d'agrandissement s'intégrant à l'intérieur des orientations d'aménagement établies à l'article 2 des présentes et d'une valeur supérieure à 50 000.00 $, un crédit de taxes ayant pour objet de compenser l'augmentation des taxes foncières pouvant résulter de tels travaux.

INITIALES DU MAIRE
1354
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

A l'article 6A) de la page 2, cet article se lira comme suit:

6.

A) Ces travaux doivent avoir fait l'objet d'un permis de construction conformément au plan d'urbanisme de la Municipalité de Baie Ste-Catherine avant le 31 décembre 1998.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Acceptée à l'unanimité

9. Stationnement

Ce point est à l'étude pour savoir si la municipalité de Baie Ste-Catherine devrait faire un stationnement pour ses bureaux.

10. Motoneiges

Résolution # 166-97

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, de ne pas donner d'autorisation aux motoneiges pour aller dans le village mais que la signalisation des services soit faite.

Vote: Pour 2 (Carmen Dufour, Richard Gaudreault)
Contre 3 (Gérard Foster, Odile Imbeault, Réjean Ouellet)

Rejetée à la majorité

11. Contrat pour l'enlèvement et le transport des ordures

Résolution # 167-97

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à signer le contrat pour l'enlèvement et le transport des ordures avec monsieur Yves Poitras tel que présenté.

Acceptée à l'unanimité

12. Contrat pour le déneigement des chemins d'hiver

Résolution # 168-97

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Madame Odile Imbeault, d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à signer le contrat pour le déneigement des chemins d'hiver avec monsieur Yves Poitras tel que présenté.

Acceptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE
AB
1355
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

13. Rue des Loisirs

Résolution # 169-97

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, de permettre à la firme de consultants Filion & Hansen de poursuivre leurs travaux pour le projet d'eau potable en faisant la réfection et le pavage de la rue des Loisirs.

Acceptée à l'unanimité

14. Varia

a) Subvention du Ministère des Transports

Résolution # 170-97

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Gérard Foster, de payer les factures de matériaux chez Pièces d'autos Deschênes pour un montant de 4517.84 $.

Acceptée à l'unanimité

b) ATR de Charlevoix

Il faudrait envoyer une lettre à l'ATR de Charlevoix car celle-ci arrête ses informations à St-Siméon et ne se rend pas à Baie Ste-Catherine.

Il faudrait aussi envoyer une demande d'erratum au journal Le Soleil pour son erreur dans l'édition du samedi 27 septembre 1997 où Baie Ste-Catherine a été remplacé par Pointe-Noire.

c) Souper paroissial

Résolution # 171-97

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Gérard Foster, de donner un montant de 100.00 $ à la fabrique pour son souper paroissial.

Acceptée à l'unanimité

15. Période de questions

16. Clôture de la réunion

Résolution # 172-97

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 21 h 45.

Albert Boulianne, maire

secrétaire-trésorière

INITIALES DU MAIRE
1356
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Province de Québec
Municipalité de Baie Ste-Catherine
Charlevoix

10ième jour du mois de octobre 1997. Assemblée spéciale du Conseil Municipal tenue à l'école St-Firmin à 13h00.

SONT PRESENTS:Mesdames et messieurs les conseillers, Madame Odile Imbeault, Madame Carmen Dufour, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Réjean Ouellet, Monsieur Richard Gaudreault et Monsieur Rosaire Poitras sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 173-97

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Monsieur Gérard Foster, et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Acceptée à l'unanimité

2. Motoneiges

Résolution # 174-97

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Monsieur Réjean Ouellet, d'annuler la résolution # 14-94 du 7 février 1994.

Acceptée à l'unanimité

Résolution # 175-97

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Madame Carmen Dufour, de respecter la Loi 43 sur les véhicules hors-route.

Vote: Pour 2 (Carmen Dufour, Richard Gaudreault)
Contre 4 (Gérard Foster, Odile Imbeault, Réjean Ouellet, Rosaire Poitras)

Rejetée à la majorité

Monsieur le Maire met son droit de veto.

Avis de motion est donné par Monsieur Réjean Ouellet pour une Règlement sur la circulation des véhicules hors-route.

3. Clôture de la réunion

Résolution # 176-97

Madame Carmen Dufour propose la levée de la séance à 14 h 10.

Albert Boulianne, maire

secrétaire-trésorière

INITIALES DU MAIRE OB
1357
INITIALES DU SEC.-TRÉS. A

Province de Québec
Municipalité de Baie Ste-Catherine
Charlevoix

3ième jour du mois de novembre 1997. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRESENTS:Mesdames et messieurs les conseillers, Madame Odile Imbeault, Madame Carmen Dufour, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Réjean Ouellet, Monsieur Richard Gaudreault et Monsieur Rosaire Poitras sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 177-97

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu d'accepter l'ordre du jour tout en laissant le point varia ouvert.

Acceptée à l'unanimité

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 6 octobre 1997 et de la séance spéciale du 10 octobre 1997

Résolution # 178-97

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, que les minutes de la séance régulière du 6 octobre 1997 et de la séance spéciale du 10 octobre 1997 soient acceptées telles que lues.

Acceptée à l'unanimité

4. Présentation des comptes à payer

Résolution # 179-97

Il est proposé par Monsieur Rosaire Poitras, appuyé par Monsieur Gérard Foster, et résolu d'accepter et de payer les comptes tels que présentés.

Acceptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE
GB
1358
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

# chèque	description	montant	
970203	Sophie Antaya (Paie sem. 29-09)	281.22 $	
970204	Luc Caron (Paie sem. 29-09)	97.93 $	
970205	Antoine Boulianne (Paie sem. 29-09)	21.21 $	
970206	Sophie Antaya (Paie sem. 06-10)	281.22 $	
970207	Luc Caron (Paie sem. 06-10)	77.38 $	
970208	Fondation Père Armand-Gagné	25.00 $	
970209	Madame Joseph Laprise (divers 07-10)	63.34 $	
970210	Sophie Antaya (Paie sem. 13-10)	281.22 $	
970211	Antoine Boulianne (Paie sem. 13-10)	70.53 $	
970212	Luc Caron (Paie sem. 13-10)	118.48 $	
970213	Bell Canada (237-4241)	198.93 $	
970214	Bell Canada (237-4354)	62.65 $	
970215	Pièces d'autos Deschênes (Coop recréo-tourist.)	4517.84 $	
970216	Sophie Antaya (Paie sem. 20-10)	281.22 $	
970217	Luc Caron (Paie sem. 20-10)	111.63 $	
970218	Antoine Boulianne (Paie sem. 20-10)	56.55 $	
970219	Frédérick Ducheane (Paie sem. 20-10)	28.28 $	
970220	Daniel Gaudreault (Paie sem. 20-10)	38.88 $	
970221	Fabrique St-Firmin (souper paroissial)	100.00 $	
970222	Comité des pompiers de BSC (Paie Pointe Noire)	245.00 $	
970223	Sophie Antaya (voyage Clermont)	45.00 $	
970224	Aréo-feu (bunkers-pompiers)	1985.10 $	
970225	Assurances Wellesion-Bouchard (kiosque)	22.44 $	
970226	Bureau en gros (fournitures)		69.92 $
970227	Claudine Therrien (ordures)		1375.00 $
970228	Dufour, Chevrolet, Oldsmobile (insp. pompiers)	216.51 $	
970229	Les Ent. Jacques Dufour et Fils (pavage-église)	1054.08 $	
970230	Dufour Transport (Livraison porte pompiers)	56.98 $	
970231	Formulaires Ducharme (mise-à-jour)	55.64 $	
970232	J.A. Guérin et Fils (porte pompiers)	36.35 $	
970233	Laboratoire de l'environnement LCQ	111.11 $	
970234	Laboratoire de génie sanitaire	28.49 $	
970235	Yves Poitras (essence pompiers)	12.00 $	
970236	Annulé		
970237	Albert Boulianne (rem. maire)	1815.48 $	
970238	Carmen Dufour (rem. conseillère)	605.43 $	
970239	Gérard Foster (rem. conseiller)	605.43 $	
970240	Richard Gaudreault (rem. conseiller)	605.43 $	
970241	Annulé		
970242	Odile Imbeault (rem. conseillère)	605.43 $	
970243	Réjean Ouellet (rem. conseiller)	605.43 $	
970244	Rosaire Poitras (rem. conseiller)	605.43 $	
970245	UMRCQ (dicom 07-09)	87.12 $	
970246	Commission scolaire Laure-Conan (loyer)	200.00 $	
970247	Mme Joseph Laprise	35.37 $	
	Total:	17 797.68 $	

INITIALES DU MAIRE
AB
1359
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

5. Correspondance

Ministère des Affaires municipales: subvention projet d'eau.
Ministère des affaires municipales: semaine québécoise de la citoyenneté du 7 au 14 novembre 1997.
Commission de la rprésentation électorale du Québec: division en districts électoraux.
UMRCQ: Félicitations pour la MRC entrepreneuriale (Charlevoix-Est).
UMRCQ: Sondage sur le dossier du 500 millions $

6. Rapport du Maire

En vertu de l'article 955 du Code municipal, je vous fais le présent rapport financier sur la situation financière de la municipalité. Au début de la présente année, la situation était la suivante:

1. L'actif du fonds d'administration constitué de l'avoir en banque, des différents comptes et des subventions à recevoir totalisaient la somme de 104 861 $ au 31 décembre 1996.

2. Le passif du même fonds à savoir: les comptes à payer se chiffraient à 98 582$ résultant ainsi en un surplus d'opération de 6 279 $ au 31 décembre 1996.

3. Aux chapitres du passif, nous retrouvons, au 31 décembre 1996, des dettes à long terme de 54 384 $ affectées aux postes suivants:

-Obligations:	19 000 $
-Assainissement des eaux:	2 384 $
-Achat terrain:	33 000 $

4. Prospectives de l'année 1997
Dans l'ensemble, pour l'exercice en cours, les prévisions budgétaires adoptées en début d'année sont respectées.

Au cours de la présente année, la municipalité a complété les travaux reliés au nouveau réservoir en eau potable. Pour les fins de ce nouveau réservoir, la municipalité a aussi acquis un terrain de madame Marie-Ange Poitras.

Nous avons fait aussi l'acquisition du terrain appartenant à la compagnie Abitibi-Price en vue du développement touristique de la municipalité.

En ce qui concerne le plan triennal pour 1997-98-99, nous avons réalisé le projet de recherche en eau potable ainsi que la partie de l'acquisition prévue pour 1997 des terrains de Monsieur Sylvio Thibault.

5. Évaluation
Le nouveau rôle triennal pour les années 1997-98-99 déposé le 6 septembre 1996 a augmenté notre valeur foncière qui était de 5 474 660 $ à 6 987 100 $.

INITIALES DU MAIRE
1360
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

6. Orientation 1998
Pour l'année 1998, tel que prévu au plan triennal, nous envisageons l'aménagement de Notre-Dame de l'Espace et la réfection de la rue Leclerc.

7. Conclusion
L'état actuel des dépenses nous permet de prévoir un léger surplus des revenus sur les dépenses. Pour la prochaine année, toutes les municipalités seront confrontées au transfert de responsabilités imposé par le gouvernement. Malgré cette facture, nous essaierons que votre compte de taxes ne soit pas alourdi par ces transferts gouvernementaux aux municipalité.

Albert Boulianne
Maire

7. Coopérative récréo-touristique de Baie Ste-Catherine

Monsieur Réjean Ouellet nous donne un aperçu des revenus et des dépenses de la Coopérative.

8. Comptables

Résolution # 180-97

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, de faire un appel de soumissions pour la vérification comptable de l'année 1998.

Acceptée à l'unanimité

9. Assurances

Résolution # 181-97

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Rosaire Poitras, de faire un appel de soumissions pour les assurances de la municipalité pour l'année 1998.

10. Pompiers

Résolution # 182-97

ATTENDU que Monsieur Serge Hovington a confirmé sa démission lors d'un appel téléphonique du 3 novembre 1997;
ATTENDU que cette démission sera confirmée par écrit;
ATTENDU que la Brigade du Service d'Incendie de Baie Ste-Catherine ont choisi Monsieur Pascal Gaudreault pour occuper le poste de directeur;
ATTENDU que Monsieur Pascal Gaudreault recommande Monsieur Bernard Imbeault pour occuper le poste d'assistant directeur;

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, de nommer Monsieur Pascal Gaudreault au poste de directeur du Service d'Incendie de Baie Ste-Catherine ainsi que Monsieur Bernard Imbeault au poste d'assistant directeur.

Acceptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE QB 1361 INITIALES DU SEC.-TRÉS. JA

11. Chemin Notre-Dame-de-l'Espace

Résolution # 183-97

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, d'autoriser la réfection du chemin de Notre-Dame-de-l'Espace.

Acceptée à l'unanimité

12. Entreposage-Ministère des Transports

Le Ministère des Transports cherche un endroit pour entreposer 80 000 tonnes de pierres, le Conseil municipal suggère que le Ministère des Transports rencontre ses membres lorsque les décisions seront plus avancées et de voir si des propriétaires ne seraient pas intéressés dans la Municipalité.

13. Avis de motion-911

Le Conseil municipal désire avoir une rencontre avec un responsable de la Centrale 911 avant de faire un avis de motion.

14. Assurance Bell

La Municipalité ne croit pas qu'il est essentiel de prendre une assurance pour son système téléphonique au montant de 193.80 $/année.

15. Schéma d'aménagement

La présentation du schéma d'aménagement aura lieu les 5 et 6 décembre 1997 à la MRC de Charlevoix-Est.

16. Pro-maire

Résolution # 184-97

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, que Monsieur Gérard Foster soit nommé pro-maire pour une période de trois mois.

Acceptée à l'unanimité

17. Déclaration d'intérêts pécuniaires

Les déclarations d'intérêts pécuniaires seront remises à la secrétaire-trésorière au courant de la semaine du 3 novembre 1997.

INITIALES DU MAIRE
1362
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Résolution # 185-97

18. Motoneiges

REGLEMENT # 77 -97 AUTORISANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS-ROUTE DANS LE VILLAGE DE BAIE STE-CATHERINE

ATTENDU que la Loi 43 du Québec accorde aux municipalités locales le pouvoir d'adopter un règlement pour autoriser la circulation des véhicules hors-route dans le village;

ATTENDU que le Conseil considère qu'il est dans l'intérêt de la municipalité qu'un tel règlement soit adopté;

ATTENDU qu'avis de motion a été régulièrement donné le 10 octobre 1997;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Monsieur Gérard Foster, et résolu que le présent règlement soit adopté:

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le parcours permis par la Municipalité est le suivant:

Du pont traversant la Rivière Baie Ste-Catherine (côte Hyacinthe) sur le chemin menant aux deux pourvoiries (Ça Mord, Lac Fontaine), jusqu'à l'intersection de la rue Leclerc pour se diriger ensuite vers le nord-est du côté des numéros civiques pairs jusqu'au stationnement qui se situe à la fin de cette rue, pour ensuite descendre le talus et rejoindre le pont de la rivière Baie Ste-Catherine, le traverser et reprendre l'ancien chemin maritime.

ARTICLE 3

La Municipalité autorise l'utilisation d'une surfaceuse, du pont traversant la Rivière Baie Ste-Catherine (côte Hyacinthe) sur le chemin menant aux deux pourvoiries (Ça Mord, Lac Fontaine) jusqu'à l'intersection de la rue Leclerc ainsi qu'en direction nord-est jusqu'en face du presbytère sur le fossé gauche appartenant à la Municipalité.

Ce qui reste du parcours, du presbytère jusqu'au pont de la rivière Baie Ste-Catherine, devra être entretenu à l'aide d'une motoneige munie d'une gratte, toujours sur le côté des numéros civiques pairs.

INITIALES DU MAIRE
AB
1363
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

ARTICLE 4

La Municipalité demande qu'une signalisation soit installée et contrôlée et que la vitesse maximale soit de 15km/heure.

ARTICLE 5

La Municipalité exige que la piste soit à une distance minimale de vingt-trois (23) mètres d'une habitation, d'une installation exploitée par un établissement de santé ou d'une aire réservée à la pratique d'activités culturelles, éducatives, récréative ou sportives.

ARTICLE 6

Les responsables de la piste de motoneige devront fournir à la Municipalité une copie de leur assurance-responsabilité, cette dernière étant un naturé de celle-ci.

ARTICLE 7

Tous les bris occasionnés à la chaussée ou aux biens de la propriété municipales seront à la charge du responsable de la piste de motoneige.

ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Vote:	Pour	Contre
	Monsieur Réjean Ouellet	Madame Carmen Dufour
	Monsieur Gérard Foster	Monsieur Richard Gaudreault
	Madame Odile Imbeault	
	Monsieur Rosaire Poitras	

Acceptée à la majorité

Monsieur le Maire met son droit de veto

19. Varia
a) Porte de garage

La porte du garage municipal a été remplacée dernièrement, ceux qui seraient intéressés à l'acquérir peuvent aller la voir en contactant Monsieur Luc Caron.

b) Lettre Rosaire Bertrand

Résolution # 186-97

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Madame Odile Imbeault, d'envoyer une lettre à notre député provincial, Monsieur Rosaire

INITIALES DU MAIRE
1364
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Bertrand, pour qu'il fasse des pressions pour que la réfection de la route 138 se réalise dans les plus brefs délais.

Acceptée à l'unanimité

c) Rencontre officielle avec André Tremblay

Résolution # 187-97

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Monsieur Gérard Foster, de convoquer Monsieur André Tremblay pour savoir ce qui en est avec ses dossiers à la Municipalité.

Acceptée à l'unanimité

d) Remerciements

Résolution # 188-97

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, d'envoyer une lettre de remerciement à Madame Claudine Therrien pour les services rendus pour la cueillette des ordures et l'enlèvement de la neige au cours des trois (3) dernières années.

Acceptée à l'unanimité

Résolution # 189-97

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Madame Odile Imbeault, D'envoyer une lettre de remerciement à Monsieur Serge Hovington pour les swrvices rendus comme directeur du Service d'incendie de Baie Ste-Catherine.

Acceptée à l'unanimité

20. Période de questions

21. Clôture de la réunion

Résolution # 190-97

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 21 h 10.

Albert Boulianne, maire

secrétaire-trésorière

INITIALES DU MAIRE
AB
1365
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Province de Québec
Municipalité de Baie Ste-Catherine
Charlevoix

6ième jour du mois de novembre 1997. Assemblée spéciale du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 13h00.

SONT PRESENTS:Mesdames et messieurs les conseillers, Madame Odile Imbeault, Madame Carmen Dufour, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Réjean Ouellet, Monsieur Richard Gaudreault et Monsieur Rosaire Poitras sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 191-97

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Acceptée à l'unanimité

3. Motoneiges

Résolution # 192-97

REGLEMENT # 77 -97 AUTORISANT LA CIRCULATION DES MOTONEIGES DANS LE VILLAGE DE BAIE STE-CATHERINE

ATTENDU que la Loi 43 du Québec accorde aux municipalités locales le pouvoir d'adopter un règlement pour autoriser la circulation des véhicules hors-route, dont les motoneiges font partie, dans le village;

ATTENDU que le Conseil considère qu'il est dans l'intérêt de la municipalité qu'un tel règlement soit adopté;

ATTENDU qu'avis de motion a été régulièrement donné le 10 octobre 1997;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Monsieur Gérard Foster, et résolu que le présent règlement soit adopté:

INITIALES DU MAIRE
1366
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le parcours permis par la Municipalité est le suivant:

Du pont traversant la Rivière Baie Ste-Catherine (côte Hyacinthe) sur le chemin menant aux deux pourvoiries (Ça Mord, Lac Fontaine), jusqu'à l'intersection de la rue Leclerc pour se diriger ensuite vers le nord-est du côté des numéros civiques pairs jusqu'au stationnement qui se situe à la fin de cette rue, pour ensuite descendre le talus et rejoindre le pont de la rivière Baie Ste-Catherine, le traverser et reprendre l'ancien chemin maritime.

ARTICLE 3

La Municipalité autorise l'utilisation d'une surfaceuse, du pont traversant la Rivière Baie Ste-Catherine (côte Hyacinthe) sur le chemin menant aux deux pourvoiries (Ça Mord, Lac Fontaine) jusqu'à l'intersection de la rue Leclerc ainsi qu'en direction nord-est jusqu'en face du presbytère sur le fossé gauche appartenant à la Municipalité.

Ce qui reste du parcours, du presbytère jusqu'au pont de la rivière Baie Ste-Catherine, devra être entretenu à l'aide d'une motoneige munie d'une gratte, toujours sur le côté des numéros civiques pairs.

ARTICLE 4

Une entente doit être conclue entre la Municipalité de Baie Ste-Catherine et le Club de motoneiges afin de leur permettre de circuler dans le village.

ARTICLE 5

La Municipalité demande qu'une signalisation soit installée et contrôlée et que la vitesse maximale soit de 15km/heure, suite à une entente avec le Club de motoneiges.

ARTICLE 6

La Municipalité exige que la piste soit à une distance minimale de vingt-trois (23) mètres d'une habitation, d'une installation exploitée par un établissement de santé ou d'une aire réservée à la pratique d'activités culturelles, éducatives, récréative ou sportives.

INITIALES DU MAIRE AB
1367
INITIALES DU SEC.-TRÉS. JL

ARTICLE 7

Les responsables de la piste de motoneige devront fournir à la Municipalité une copie de leur assurance-responsabilité, cette dernière étant un naturé de celle-ci, tel que convenu dans l'entente entre la Municipalité de Baie Ste-Catherine et le Club de motoneiges.

ARTICLE 8

Tous les bris occasionnés à la chaussée ou aux biens de la propriété municipales seront à la charge du responsable de la piste de motoneige, tel que convenu dans l'entente entre la Municipalité de Baie Ste-Catherine et le Club de motoneiges.

ARTICLE 9

Le présent règlement autorise la circulation des motoneiges dans le village de Baie Ste-Catherine du 15 novembre au 15 mars.

ARTICLE 10

Le parcours identifié aux articles 2 et 3 ne peut être utilisé tant et aussi longtemps qu'il n'y a pas eu d'entente intervenue entre la Municipalité de Baie Ste-Catherine et les responsables de la piste de motoneiges.

ARTICLE 11

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Vote:	Pour	Contre
	Monsieur Réjean Ouellet	Madame Carmen Dufour
	Monsieur Gérard Foster	Monsieur Richard Gaudreault
	Madame Odile Imbeault	
	Monsieur Rosaire Poitras	

Acceptée à la majorité

3. Clôture de la réunion

Résolution # 193-97

Monsieur Richard Gaudreault propose la levée de la séance à 14 h 15.

Albert Boulianne, maire

secrétaire-trésorière

INITIALES DU MAIRE
QB
1368
INITIALES DU SEC.-TRÉS.
JA

Province de Québec
Municipalité de Baie Ste-Catherine
Charlevoix

1er jour du mois de décembre 1997. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRESENTS:Mesdames et messieurs les conseillers, Madame Odile Imbeault, Madame Carmen Dufour, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Réjean Ouellet et Monsieur Rosaire Poitras sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 194-97

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Madame Odile Imbeault, et résolu d'accepter l'ordre du jour tout en laissant le point varia ouvert.

Acceptée à l'unanimité

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 3 novembre 1997 et de la séance spéciale du 6 novembre 1997

Résolution # 195-97

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Monsieur Rosaire Poitras, que les minutes de la séance régulière du 3 novembre 1997 et de la séance spéciale du 6 novembre 1997 soient acceptées telles que lues.

Acceptée à l'unanimité

4. Présentation des comptes à payer

Résolution # 196-97

Il est proposé par Monsieur Rosaire Poitras, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu d'accepter et de payer les comptes tels que présentés.

Acceptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE
1369
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

# chèque	description	montant
970248	Société canadienne des Postes	8.09 $
970249	Annulé	
970250	Annulé	
970251	Claudine Therrien (10%-fin du contrat)	900.00 $
970252	Sophie Antaya (Paie sem. 27-10)	281.22 $
970253	Luc Caron (Paie sem. 27-10)	84.18 $
970254	Antoine Boulianne (Paie sem. 27-10)	35.34 $
970255	Ministère du Revenu du Québec (retenues 10-97)	330.04 $
970256	Revenu Canada (retenues 10-97)	284.86 $
970257	Sophie Antaya (Paie sem. 03-11)	281.22 $
970258	Luc Caron (Paie sem. 03-11)	84.18 $
970259	Hydro-Québec (écl. publ.)	281.16 $
970260	Société canadienne des postes	16.18 $
970261	Hydro-Québec (chlore)	697.73$
970262	Hydro-Québec (salle)	107.12 $
970263	Luc Caron (Paie sem. 10-11)	104.77 $
970264	Antoine Boulianne (Paie sem. 10-11)	35.34 $
970265	Comité des pompiers de BSC (Paie Pascal G.)	35.34 $
970266	Bell Canada (237-4354)	62.65 $
970267	Sophie Antaya (Paie sem. 10-11)	281.22 $
970268	Bell Canada (237-4241, 4242)	225.07 $
970269	Luc Caron (Paie sem. 17-11)	104.77 $
970270	Antoine Boulianne (Paie sem. 17-11)	35.34 $
970271	Sophie Antaya (Paie sem. 17-11)	281.22 $
970272	Annulé	
970273	Bernard Gagnon électrique (écl. publ. 10-97)	341.87 $
970274	Yves Poitras (ordures 11-97)	1064.06 $
970275	Imprimerie de Charlevoix (Toner)	58.34 $
970276	Pascal Gaudreault (huile-pompiers)	20.45 $
970277	Paul-Étienne Foster (Coop récréo-touristique)	125.00 $
970278	Pièces d'autos Deschênes (isolant + loisirs)	79.87 $
970278	Pièces d'autos Deschênes (Coop récréo-touristique)	1156.91 $
970279	Transcie (rue Leclerc)	2119.56 $
970280	Publication Newline (fournitures)	95.23 $
970281	Mario Asselin (Ménages 08-12)	90.00 $
970282	Marianna Asselin (Ménages salle mun.)	75.00 $
970283	Laboratoire de génie sanitaire (tests eau)	14.25 $
970284	Les Pétroles Irving (huile à chauffage)	32.36 $
970285	Commission scolaire Laure-Conan (Loyer 12-97)	200.00 $
970286	Aimé oitras (Coop récréo-touristique)	68.33 $
970287	Aréo-feu (Équipement pompiers)	87.86 $
970288	Luc Caron (permis 1997)	275.00 $
	Total:	10461.13 $

5. Correspondance

Ministère des Affaires municipales: facture 375M$.

INITIALES DU MAIRE
1370
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

6. Budget-Avis de motion

Un avis de motion est donné par Monsieur Réjean Ouellet pour la présentation d'un Règlement sur les prévisions budgétaires 1998.

7. Heures d'ouverture de la Municipalité

Résolution # 197-97

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Madame Odile Imbeault, que les bureaux de la Municipalité soient fermés du 22 décembre 1997 au 2 janvier 1998.

8. Marge de crédit-projet d'eau

Résolution # 198-97

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Rosaire Poitras, de prolonger la marge de crédit du projet d'eau jusqu'au 31 janvier 1998.

Acceptée à l'unanimité

9. Schéma d'aménagement

Résolution # 199-97

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Gérard Foster, d'autoriser les dépenses en frais de déplacement pour la présentation du schéma d'aménagement.

Acceptée à l'unanimité

10. CSST

Le Conseil municipal demande plus d'informations avant de prendre la décision d'entrer ou non dans le regroupement des municipalités pour avoir un taux préférentiel.

11. Subvention du Ministère des Transports

Résolution # 200-97

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Réjean Ouellet, que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant de 10 000 $, conformément aux stipulations du ministère des Transports et que les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

Acceptée à l'unanimité

12. 911

Résolution # 201-97

CONSIDÉRANT que la municipalité doit s'assurer de la sécurité publique sur l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT que la technologie et la réglementation dans le domaine

INITIALES DU MAIRE QB 1371 INITIALES DU SEC.-TRÉS. 24

des télécommunications permet de disposer du service 9-1-1 sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la compagnie de Bell Canada a mis en place la technologie et est disposée à offrir les services d'acheminement des appels 9-1-1;

CONSIDÉRANT qu'il est dans le meilleur intérêt de la population de pouvoir accéder aux services d'urgence dans les meilleurs délais;

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Gérard Foster, et résolu à l'unanimité,

- que la municipalité fournisse à la population un service des appels d'urgence 9-1-1 à la population;

- de signifier à la compagnie Bell Canada que la municipalité désire adhérer au service d'appels d'urgence 9-1-1;

- de s'assurer du financement du service 9-1-1 par la perception des montants requis par la compagnie de téléphone auprès des abonnés selon la réglementation en vigueur;

- de mandater l'U.M.R.C.Q. pour la perception des redevances relatives à l'opération d'un centre de réponse primaire.

Accepté à l'unanimité

13. Terrain de Chutes

Résolution # 202-97

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Rosaire Poitras, d'autoriser le Maire et la secrétaire-trésorière à signer l'acte de cession du terrain des Chutes.

Accepté à l'unanimité

14. Souhaits des Fêtes

La Municipalité pourrait envoyer un souhait de Joyeuses Fêtes à ses contribuables et aux personnes qui ont participé aux différentes activités de la municipalité en 1997.

15. Télévision communautaire

Résolution # 203-97

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Madame Carmen Dufour, d'envoyer une lettre à Dicom express afin que celui-ci transporte nos cassettes gratuitement en échange de publicité.

Accepté à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE
1372
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

16. Varia
a) CRCDQ

Monsieur Réjean Ouellet informe le Conseil municipal que le CRCDQ propose de l'aide afin de favoriser une réinsertion au travail

b) 911

Retour sur le fonctionnement du 911.

c) Plan de développement de Baie Ste-Catherine

Discussion sur le fait que la rencontre pour discuter du plan de développement de Baie Ste-Catherine a lieu à Clermont.

d) Rapport financier de la Coopérative récréo-touristique

Demande pour que le Maire et la Secrétaire-trésorière prennent des démarches pour que les pièces justificatives du 27 813 $ soient en possession de la Municipalité dans les plus brefs délais.

e) Conseiller vs travail

Madame Dufour s'informe pour savoir s'il est normal qu'un conseiller travaille et soit payé lorsque l'argent vient du gouvernement.

17. Période de questions

18. Clôture de la réunion

Résolution # 204-97

Monsieur Rosaire Poitras propose la levée de la séance à 20 h 55.

Albert Boulianne, maire

secrétaire-trésorière

INITIALES DU MAIRE
AB
1373
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Province de Québec
Municipalité de Baie Ste-Catherine
Charlevoix

16ième jour du mois de décembre 1997. Assemblée spéciale du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRESENTS:Mesdames et messieurs les conseillers, Madame Odile Imbeault, Madame Carmen Dufour, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Réjean Ouellet, Monsieur Richard Gaudreault et Monsieur Rosaire Poitras sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

Prière

1. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 205-97

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault,et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Acceptée à l'unanimité

3. Adoption des Prévisions budgétaires 1998

Résolution # 206-97

REGLEMENT # 78-97

Ayant pour objet d'établir le Budget de l'année financière 1998 et de fixer le taux de la taxe foncière et la tarification pour les services d'aqueduc et égoûts et d'ordures

ATTENDU qu'en vertu de l'article 954 du Code municipal du Québec, le Conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU qu'en vertu des articles 263 et 266 de la Loi sur la fiscalité municipale, le Ministère des Affaires municipales a adopté un règlement permettant le paiement des taxes foncières en trois (3) versements dont le second ne peut être exigé avant le 01 juillet;

ATTENDU que le Conseil municipal de Baie Ste-Catherine a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentiel au maintien des services municipaux;

ATTENDU qu'un avis de motion de ce présent budget a été donné à la séance régulière du 1er décembre 1997.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Monsieur Gérard Foster, et résolu que le règlement # 78-97 soit adopté et que le Conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit:

INITIALES DU MAIRE
1374
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

ARTICLE 1 DÉPENSES

Le Conseil est autorisé à faire les dépenses suivantes pour l'année financière de 1998 et à approprier les sommes nécessaires, à savoir:

Administration générale	81 506 $
Sécurité publique	25 491 $
Transport	28 600 $
Hygiène du milieu	26 150 $
Urbanisme et mise en valeur du territoire	8 386 $
Loisirs et culture	1 175 $
Frais de financement	17 100 $
et affectations:	
Amélioration équipement	2 000 $
Terrains	11 000 $
Transfert du gouvernement	10 500 $
TOTAL DES DÉPENSES	211 908 $

ARTICLE 2 RECETTES

Pour payer les dépenses mentionnées ci-dessus, le Conseil prévoit les recettes suivantes:

Recettes spécifiques	
Autres recettes de sources locales	4 200 $
Télécommunication, gaz, électricité	13 661 $
Taxe aqueduc et égoûts	31 200 $
Taxe ordures	15 770 $
Taxe spéciale	9 360 $
Taxe locataire	400 $
École primaire	2 646 $
Péréquation	9 618 $
Affectation du surplus	1 245 $
Recettes basée sur le taux global de taxation	
Immeubles imposables	118 810 $
Immeubles du gouvernement fédéral	5 000 $
TOTAL DES RECETTES:	211 910 $

INITIALES DU MAIRE QB
1375
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

ARTICLE 3 TAXE FONCIERE GÉNÉRALE

La taxe foncière générale sera décomposée au niveau de la perception de la façon suivante:

1.3450 du cent dollars d'évaluation pour le financement des affaires courantes
0.2035 du cent dollars d'évaluation pour le financement de la Sureté du Québec
0.1505 du cent dollars d'évaluation pour le financement du transfert du gouvernement du Québec

ARTICLE 4 PAIEMENT PAR VERSEMENT

Le Conseil décrète que la taxe foncière sera payable en trois versements, le premier étant dû trente (30) jours après l'envoi du compte de taxes, représentant 50 % du montant total, le second versement, le deux (2) juillet représentant 25 % et le troisième versement, le 1er septembre, représentant 25 %. Pour bénéficier de ce droit, le débiteur doit recevoir un compte de taxes excédant 300.00 $ pour chaque unité d'évaluation. Il est de plus décrété que les taxes de services soient incluses dans le calcul de l'application du paiement par trois (3) versements.

Tout contribuable qui ne paierait pas son second versement à terme perdrait le privilège du troisième. Le solde de ses taxes serait alors exigible immédiatement et en totalité.

ARTICLE 5 INTÉRETS

Le taux d'intérêt sur les taxes impayées et les comptes en souffrance sera de quinze pour cent (15 %) annuellement (soit 1.25 % mensuellement) et devient exigible à l'échéance de chacun des comptes de taxes. L'intérêt est calculé quotidiennement.

ARTICLE 6 TAXATION AQUEDUC ET ÉGOUTS

Pour l'année financière 1998, les tarifs de compensation d'aqueduc et d'égoûts sont fixés de la façon suivante:

Usagers résidentiels	200.00 $ par unité de logement
Piscine	66.67 $
Usagers commerciaux	
Dépanneur	66.67 $
Boulangerie	133.33 $
Boutique	133.33 $
Casse-croûte	133.33 $
Garage	133.33 $
Camping	200.00 $
Salon de coiffure	200.00 $
Épicerie	200.00 $
Restaurant 0-50 places	200.00 $
Chambres 0-9 chambres	200.00 $
Restaurant 51-100 places	333.33 $
Chambres 10-19 chambres	333.33 $
Restaurant 101 places et +	466.67 $
Chambres 20-29 chambres	466.67 $
Usine	600.00 $
Chambres 30-39 chambres	600.00 $
Chambres 40-49 chambres	733.33 $

INITIALES DU MAIRE
1376
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

ARTICLE 7 TAXATION ORDURES

Pour l'année financière 1998, les tarifs de compensation des ordures sont fixés de la façon suivante:

Usagers résidentiels	95.00 $ par unité de logement
Usagers commerciaux (double)	95.00 $ supplémentaire au tarif de base de 95.00 $

ARTICLE 8 TAXE SPÉCIALE

Pour l'année financière 1998, les tarifs pour la taxe spéciale sont fixés de la façon suivante:

60.00 $ par propriétaire du 159 route 138 au 643 route 138, incluant la rue Leclerc.

ARTICLE 9 TAXE LOCATAIRE

Pour l'année financière 1998, les tarifs pour la location de logement (appartement à long terme) sont fixés de la façon suivante:

100.00 $ par logement

ARTICLE 10 ÉTABLISSEMENT MIXTE

Lorsqu'une propriété est employée pour diverses catégories de commerces par la même entité commerciale, le tarif applicable est, celui de base plus les options applicables.

ARTICLE 11

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Acceptée à l'unanimité

3. Période de questions

4. Clôture de la réunion

Résolution # 207-97

Madame Carmen Dufour propose la levée de la séance à 19 h 45.

Albert Boulianne, maire

secrétaire-trésorière

INITIALES DU MAIRE
1377
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Province de Québec
Municipalité de Baie Ste-Catherine
Charlevoix

12ième jour du mois de janvier 1998. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRESENTS:Mesdames et messieurs les conseillers, Madame Odile Imbeault, Madame Carmen Dufour, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Réjean Ouellet, Monsieur Richard Gaudreault et Monsieur Rosaire Poitras sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 001-98

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Madame Carmen Dufour, et résolu d'accepter l'ordre du jour tout en laissant le point varia ouvert.

Acceptée à l'unanimité

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 1er décembre 1997 et de la séance spéciale du 16 décembre 1997

Résolution # 002-98

Il est proposé par Monsieur Rosaire Poitras, appuyé par Monsieur Richard Gaudreault, que les minutes de la séance régulière du 1er décembre 1997 et de la séance spéciale du 16 décembre 1997 soient acceptées telles que lues.

Acceptée à l'unanimité

4. Présentation des comptes à payer

Résolution # 003-98

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Réjean Ouellet, et résolu d'accepter et de payer les comptes tels que présentés.

Acceptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE
1378
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

# chèque	description	montant
970289	Pascal Gaudreault (Paie sem 24-11)	14.14 $
970290	Luc Caron (Paie sem. 24-11)	84.18 $
970291	Antoine Boulianne (Paie sem. 24-11)	28.28 $
970292	Revenu Québec (retenues 11-97)	400.16 $
970293	Revenu Canada (retenues 11-97)	344.47 $
970294	Sophie Antaya (Paie sem. 24-11)	281.22 $
970295	Yves Poitras (déneigement 11-97)	2128.06 $
970296	Antoine Boulianne (Paie sem. 01-12)	28.28 $
970297	Luc Caron (Paie sem. 01-12)	91.08 $
970298	Réjean Ouellet (Diner Clermont)	33.35 $
970299	Gérard Foster (Voyage Clermont)	45.00 $
970300	Rosaire Poitras (Voyage Clermont)	45.00 $
970301	Société canadienne des Postes (Timbres)	51.28 $
970302	Sophie Antaya (Paie sem. 01-12)	281.22 $
970303	Luc Caron (Paie sem. 08-12)	91.08 $
970304	Sophie Antaya (Paie sem. 08-12)	281.22 $
970305	Hydro-Québec (écl. publ. 11-97)	272.08 $
970306	Bell Canada (237-4241, 4242, 11-97)	210.65 $
970307	Bell Canada (237-4354)	52.65 $
970308	Sophie Antaya (Paie sem. 15-12)	281.22 $
970309	Société canadienne des Postes (Noël)	16.18 $
970310	Luc Caron (Paie sem. 15 au 31-12-97)	189.44 $
970311	Antoine Boulianne (Paie sem. 15-31-12-97)	35.37 $
970312	Sophie Antaya (Paie sem. 22-12)	281.22 $
970313	Yves Poitras (Déneigement 12-97)	2128.06 $
970314	Yves Poitras (Ordures 12-97)	1064.06 $
970315	UMRCQ (Dicom 10, 11-97)	47.52 $
970316	Bernard Gagnon électrique (11, 12-97)	683.74 $
970317	Magasin Brouillard (outils)	23.96 $
970318	Revenu Canada (retenues 12-97)	271.37 $
970319	Revenu Québec (retenues 12-97)	314.73 $
970320	Paul-Étienne Foster (loader 10-97)	50.00 $
970321	Laboratoire de génie sanitaire (tests 11-97)	14.25 $
970322	Les Pétrole Irving (huile à chauffage)	80.77 $
970323	Imprimerie de Charlevoix (Papier Noël)	15.95 $
980001	Warren et Thibeault (réservoir)	542.10 $
980002	C.R.S.B.P. (cotisation Bibliothèque)	933.14 $
	Total	**11 736.48 $**

5. Correspondance

Ministère des Affaires municipales: facture 375M$.
Ministère des Affaires municipales: projet d'eau.
Plein Jour: participation à un cahier touristique (refusée).
UPA Charlevoix-Est: demande de financement (refusée).
Séminaire de Chicoutimi: planification de développement.
Club de motoneiges: demande de signalisation.

INITIALES DU MAIRE
1379
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

6. Assurances

Résolution # 004-98

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Madame Odile Imbeault, d'accepter la soumission d'Assurances 5000 pour les assurances générales de la Municipalité pour l'année 1998 au montant de 2 600 $ + taxes.

Acceptée à l'unanimité

7. CSST

Résolution # 005-98

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire améliorer ou mettre en place un nouveau programme de santé et sécurité au travail;

CONSIDÉRANT QUE l'U.M.R.C.Q. a négocié, avec le Groupe AST, une offre de services des plus intéressantes dans ce domaine pour ses municipalités membres;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité deviendra membre de l'U.M.R.C.Q., pour l'année 1998, afin de pouvoir bénéficier, notamment, de cette offre de services;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire signer avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), l'*Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux*;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire signer avec le groupe AST et l'U.M.R.C.Q., le "*Contrat de services pour la gestion de la mutuelle de prévention des membres de l'U.M.R.C.Q.*";

CONSIDÉRANT QU'une autorisation s'avère nécessaire de la part de la municipalité envers le Groupe AST pour lui permettre d'avoir accès à des données, que la CSST possède sur elle, via un lien électronique.

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault,
appuyé par Monsieur Réjean Ouellet,

QUE la municipalité approuve l'*Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux* à intervenir entre la municipalité et la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST);

QUE la municipalité approuve le *Contrat de services pour la gestion de la mutuelle de prévention des membres de l'U.M.R.C.Q.* à intervenir entre la municipalité, le Groupe AST et l'U.M.R.C.Q.;

QUE la municipalité approuve la signature du formulaire d'*autorisation de l'employeur en vertu des articles 37 et 38 de la LATMP pour le lien électronique*;

INITIALES DU MAIRE
1330
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

QUE le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer ces trois documents pour et au nom de la municipalité.

Acceptée à l'unanimité

8. Ordinateur

Demander des soumissions afin d'avoir un prix moins élevé pour rehausser l'ordinateur de municipalité dans les plus brefs délais.

9. Rue Leclerc

a) Limite de vitesse

Madame Carmen Dufour donne un avis de motion pour un règlement concernant la limite de vitesse de la rue Leclerc.

b) Responsable déneigement

Résolution # 006-98

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Rosaire Poitras, que Monsieur Richard Gaudreault soit responsable du déneigement de la rue Leclerc.

Acceptée à l'unanimité

10. Téléphone, 237-4354

Résolution # 007-98

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Rosaire Poitras, de faire enlever la ligne de téléphone du 237-4354.

Acceptée à l'unanimité

Madame Dufour suggère que la municipalité envoie aux services funéraires une lettre leur demandant de nous aider à payer les frais d'entretien pour la salle municipale.

11. 911

Résolution # 008-98

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Madame Odile Imbeault, que la Municipalité de Baie Ste-Catherine demande d'être desservie par la Centrale 911 CAUCA.

Acceptée à l'unanimité

Monsieur Richard Gaudreault donne un avis de motion concernant un règlement pour adhérer au service 911.

INITIALES DU MAIRE
AB
1381
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

12. Varia
a) Forêt habitée

Monsieur Réjean Ouellet informe le Conseil qu'il y aurait une possibilité pour que la municipalité puisse avoir un projet de camp forestier grâce à Forêt habitée. Une rencontre est prévue avec Monsieur Mario Lacroix et Monsieur Guy Néron.

b) Aire de stationnement

Il faudrait faire une demande au ministère des Transports pour qu'il laisse un tronçon de route afin de faire une sortie face au terrain de Monsieur Walter Kenny près de la Rivière-aux-Canards afin d'offrir une vue panoramique aux touristes.

c) Coopérative récréotouristique de Baie Ste-Catherine

Présentation du rapport du projet de mise en valeur du milieu forestier (volet II) portant sur les divers sentiers réalisés par la Coopérative récréotouristique. Félicitations de la part de conseillers pour les sentiers et la piste de ski de fond.

d) Lettre du Club de motoneiges

Le Club de motoneiges désire recevoir une réponse écrite lorsque nous aurons reçu une confirmation du Ministère des Transports.

e) Chemin du dépotoir

Interrogation à savoir pourquoi il y a des personnes qui vont chercher du bois par le chemin du dépotoir.

13. Période de questions

14. Clôture de la réunion

Résolution # 009-98

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 21 h 40.

Albert Boulianne
Albert Boulianne, maire

Sylvie Antaue
secrétaire-trésorière

INITIALES DU MAIRE
1382
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Province de Québec
Municipalité de Baie Ste-Catherine
Charlevoix

2ième jour du mois de février 1998. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRESENTS:Mesdames et messieurs les conseillers, Madame Odile Imbeault, Madame Carmen Dufour, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Réjean Ouellet, Monsieur Richard Gaudreault et Monsieur Rosaire Poitras sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 010-98

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Madame Carmen Dufour, et résolu d'accepter l'ordre du jour tout en laissant le point varia ouvert.

Acceptée à l'unanimité

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 12 janvier 1998

Résolution # 011-98

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Gérard Foster, que les minutes de la séance régulière du 12 janvier 1998 soit acceptée telle que modifiée.

Acceptée à l'unanimité

4. Présentation des comptes à payer

Résolution # 012-98

Il est proposé par Monsieur Rosaire Poitras, appuyé par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu d'accepter et de payer les comptes tels que présentés.

Acceptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE
QB
1383
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

# chèque	description	montant
980003	Hydro-Québec (chlore)	802.56 $
980004	Hydro-Québec (écl. publ.)	281.26 $
980005	Hydro-Québec (salle)	401.28 $
980006	Luc Caron (Paie 1 au 24 janvier)	288.49 $
980007	Sophie Antaya (Paie 5 au 24 janvier)	819.12 $
980008	Bell Canada (237-4241, 4242)	200.67 $
980009	Bell Canada (237-4354)	58.93 $
980010	Cain, Lamarre, Wells (Consultations)	456.13 $
980011	Com. Scol. Laure-Conan (Loyer 01,02, prise)	421.85 $
980012	Sophie Antaya (2 envois postaux)	16.34 $
980013	Société canadienne des postes (1 envoi)	8.17 $
980014	MRC Charlevoix-Est (Quote-part 1998)	5948.16 $
980015	Programmation Gagnon (encre)	35.29 $
980016	Revenu Québec	306.35 $
980017	Revenu Canada	250.52 $
980018	Daniel Gaudreault	24.79 $
980019	Frédéric Duchesne	24.79 $
980020	Jean-Marc Hovington	21.25 $
980021	Mallette Maheu (Consultations 1997)	1140.69 $
980022	Les Pétroles Irving	96.67 $
980023	Bell Mobilité (pagettes)	1261.40 $
980024	Sophie Antaya (Paie sem. 25-01)	273.04 $
980025	Luc Caron (Paie sem. 25-01)	91.21 $
980026	Assurances 5000 (Assurances générales)	2834.00 $
980027	Yves Poitras (ordures 01-98)	1064.06 $
980028	Yves Poitras (Déneigement 01-98)	2128.06 $
Total:	**19 255.08 $**	

5. Correspondance

Eglise Les Hauteurs: demande de don (refusée).
Croix Rouge: demande de don (refusée).
Un groupe de contribuables de Baie Ste-Catherine: demande d'intention en ce qui concerne la location d'un véhicule tout-terrain par un conseiller.

6. Marge de crédit-projet d'eau

Résolution # 013-98

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, que la marge de crédit pour le projet d'eau potable soit prolongée jusqu'au 31 mars 1998.

Acceptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE
QB
1384
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

7. Droit de passage

Résolution # 014-98

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault que la Municipalité entérine la signature de l'entente entre la Municipalité et Monsieur Raoul Savard concernant le transport du bois aux abords du dépotoir municipal.

Acceptée à l'unanimité

8. Contrat-Avocat

Résolution # 015-98

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Madame Odile Imbeault, de renouveller l'entente annuelle avec le cabinet d'avocat Cain, Lamarre, Wells et Me François Bouchard.

Acceptée à l'unanimité

9. Offre de service

Monsieur Julien Savard offre ses services en tant qu'homme de maintenance lorsque la Municipalité en aura besoin.

10. Motoneiges

Résolution # 016-98

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Gérard Foster, d'autoriser le maire à signer une entente avec le Club de motoneiges.

Acceptée ~~à l'unanimité~~ la majorité JCB

Avis de motion est donné par Monsieur Réjean Ouellet pour modifier le Règlement # 77-97 autorisant les motoneiges à circuler dans le village de Baie Ste-Catherine.

11. 911

Règlement # 79-98
Règlement sur l'opération d'un centre de réponses des appels 9-1-1 et imposant un tarif relativement au financement du centre de réponse

CONSIDÉRANT que la municipalité a décidé de fournir un service de réponses des appels d'urgence (9-1-1) à la population;

CONSIDÉRANT que la municipalité a décidé d'opérer par l'intermédiaire d'un tiers, un centre de traitement des appels d'urgence (9-1-1);

CONSIDÉRANT que la municipalité doit pourvoir à l'organisation et à l'opération d'un centre de réponses des appels d'urgence (9-1-1);

INITIALES DU MAIRE
1385
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

CONSIDÉRANT que la Centrale des Appels d'Urgence Chaudière-Appalaches (C.A.U.C.A.) offre à la municipalité d'opérer un centre des appels d'urgence 9-1-1 desservant la population de la municipalité, centre répondant aux normes généralement reconnues en Amérique du Nord concernant l'opération;

CONSIDÉRANT que l'opération d'un tel centre de traitement des appels d'urgence (9-1-1) entraînera des frais pour la municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire imposer un tarif aux abonnés du service téléphonique sur son territoire afin de financer les coûts reliés à l'opération d'un tel centre de traitement des appels d'urgence (9-1-1);

VU la convention de cession et de perception de créances relatives aux frais municipaux du service 9-1-1 à intervenir entre la municipalité, la compagnie de téléphone et l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec (UMRCQ);

VU la convention sur les modalités de gestion des montants reçus par l'UMRCQ pour le service municipal 9-1-1 à intervenir entre la municipalité et l'UMRCQ;

EN CONSÉQUENCE,

Résolution # 017-98

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster,
appuyé par Monsieur Richard Gaudreault,

et résolu d'adopter le règlement suivant:

ARTICLE 1: PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2: DÉFINITIONS

ABONNÉ: Abonné du réseau téléphonique de Bell Canada.

BELL CANADA: Personne morale de droit privé, dûment incorporée, ayant son siège social au 1050, Côte du Beaver Hall, Montréal (Québec), H2Z 1S4.

C.A.U.C.A.: Corporation sans but lucratif légalement constituée en vertu de la partie trois (3) de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social au 135, 19e rue, Saint-Georges.

INITIALES DU MAIRE
1386
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

UNION DES MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ ET DES MUNICIPALITÉS LOCALES DU QUÉBEC (UMRCQ):

Corporation constituée par lettres patentes en date du 5 septembre 1978, ayant son siège social au 2954, boulevard Laurier, bureau 560 à Sainte-Foy, district judiciaire de Québec, G1V 4T2.

CENTRE DES TRAITEMENT DES APPELS D'URGENCE:

Centrale téléphonique destinée à recevoir et à traiter les appels d'urgence 9-1-1 logés à partir du territoire de la municipalité.

ARTICLE 3: TARIFICATION

3.1 Le centre de traitement des appels d'urgence (9-1-1) de la municipalité est financé, en tout ou en partie, au moyen du tarif prévu au présent article;

3.2 Un tarif mensuel pour l'opération d'un centre de traitement des appels d'urgence (91-1) est imposé à tout abonné selon la nature du service téléphonique auquel il est abonné et ce tarif est établi de la façon suivante:

3.2.1. Chaque service local de base équipé pour les appels locaux de départ (sauf le service téléphonique public): 0, 47 $/mois;

3.2.2. Centrex +, chaque ligne équipée pour les appels locaux de départ au réseau téléphonique public commuté: 0,16 $/mois;

3.3 Pour chaque période de facturation qui ne couvre pas un mois complet, le tarif est calculé selon le tarif mensuel, proportionnellement au nombre de jours où le service a été reçu ou était disponible à l'abonné;

ARTICLE 4: PERCEPTION DU TARIF

La perception du tarif se fait selon les termes de la convention de cession et de perception de créances relatives aux frais municipaux du service 9-1-1 à intervenir entre la municipalité, la compagnie de téléphone et l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec et selon les termes de la convention sur les modalités de gestion des montants reçus par l'UMRCQ pour le service municipal 9-1-1 à intervenir entre la municipalité et l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec, lesquelles sont jointes aux présentes comme annexe A et B;

Le maire, Albert Boulianne, et la secrétaire-trésorière, Sophie Antaya, sont autorisés

INITIALES DU MAIRE
1387
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

à signer ces conventions (annexes A et B) pour et au nom de la municipalité.

ARTICLE 5: ORGANISATION ET OPÉRATION D'UN CENTRE DE RÉPONSES DES APPELS D'URGENCE 9-1-1

5.1 La municipalité approuve le contrat (annexe C) à intervenir avec la compagnie de téléphone pour rendre disponible sur le territoire de la municipalité le service d'appels d'urgence 9-1-1.

A cette fin, le maire, Albert Boulianne, et la secrétaire-trésorière, Sophie Antaya, sont autorisés à signer ces conventions (annexe C) pour et au nom de la municipalité.

5.2 L'organisation et l'opération d'un centre de réponse des appels d'urgence 9-1-1 sont confiées à C.A.U.C.A. conformément au contrat à être signé entre les parties, ce contrat étant annexé (annexe D) pour et au nom de la municipalité.

A cette fin, le maire, Albert Boulianne, et la secrétaire-trésorière, Sophie Antaya, sont autorisés par le présent règlement à signer avec C.A.U.C.A. le contrat annexé (annexe D) pour et au nom de la municipalité.

ARTICLE 6: TAXES IMPUTABLES A UN BIEN OU UN SERVICE

Le tarif fixé en vertu du présent règlement n'inclut pas les taxes applicables, le cas échéant. Dans le cas où une taxe est exigible, la taxe est ajoutée au tarif;

ARTICLE 7: ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toutefois, le tarif ne sera exigible qu'à compter de la date prévue pour que la compagnie de téléphone débute la perception des redevances aux termes de la convention de cession et de perception de créances relatives aux frais municipaux du service 9-1-1.

Maire

Secrétaire-trésorière

Acceptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE
1388
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

12. CLSC

Attendu que le 27 janvier 1998, 9 personnes n'ont pu accéder au service de santé;

Attendu que la population de Baie Ste-Catherine est vieillissante;

Résolution # 018-98

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Monsieur Gérard Foster, que la Municipalité de Baie Ste-Catherine fasse une demande pour avoir un médecin supplémentaire et une infirmière une journée de plus par semaine.

Acceptée à l'unanimité

13. Centre de coordination

Ce point est à l'étude.

14. Route Baie Ste-Catherine-Petit Saguenay

Résolution # 019-98

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Madame Odile Imbeault, que la Municipalité demande que la route Baie Ste-Catherine-Petit Saguenay fasse partie du schéma d'aménagement de la MRC de Charlevoix-Est.

Acceptée à l'unanimité

15. Bell

Résolution # 020-98

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, que le Conseil municipal autorise la Compagnie Bell Canada à émonder tous les arbres croissant ou existant sur les rues, routes et lieux publics de cette municipalité de façon à ce qu'ils ne gênent en rien l'exploitation des lignes de téléphone; cet émondage devra être fait sans dommage inutile et aux frais et risques de ladite compagnie.

Acceptée à l'unanimité

16. Limite de vitesse- 138

Résolution # 021-98

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Madame Carmen Dufour, de demander au Ministère des Transports que la limite de vitesse sur la route 138 soit fixée à 50 Km\heure sur toute la longueur du village de Baie Ste-Catherine.

Acceptée à l'unanimité

Résolution # 022-98

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Rosaire Poitras, que la Municipalité de Baie Ste-Catherine demande qu'il y ait une voie d'évitement à l'entrée de la rue Leclerc.

Acceptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE QB 1389 INITIALES DU SEC.-TRÉS. SL

17. Varia

a) Chemin maritime

Recherche pour savoir si c'est toujours un chemin de colonisation.

b) Taxes en retard

Interrogation sur ce qui se passe avec les taxes en retard.

c) Petite Caisse

Résolution # 023-98

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Rosaire Poitras, que la Petite Caisse de la Municipalité soit d'un montant de 75.00$.

Acceptée à l'unanimité

d) Salle municipale

Vérifier les coûts pour installer un "dock" entre la caserne de pompiers et la salle municipale.

e) Récupération

La récupération coûterait 20 $/contribuable.

18. Période de questions

19. Clôture de la réunion

Résolution # 024-98

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 21 h 00.

Albert Boulianne, maire

secrétaire-trésorière

INITIALES DU MAIRE
1390
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Province de Québec
Municipalité de Baie Ste-Catherine
Charlevoix

2ième jour du mois de mars 1998. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRESENTS: Mesdames et messieurs les conseillers, Madame Odile Imbeault, Madame Carmen Dufour, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Réjean Ouellet et Monsieur Rosaire Poitras sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 025-98

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Gérard Foster, et résolu, d'accepter l'ordre du jour tout en laissant le point varia ouvert.

Acceptée à l'unanimité

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 2 février 1998

Résolution # 026-98

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Rosaire Poitras, que les minutes de la séance régulière du 2 février 1998 soient acceptées telles que modifiées.

Acceptée à l'unanimité

4. Présentation des comptes à payer

Résolution # 027-98

Il est proposé par Monsieur Rosaire Poitras, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu d'accepter et de payer les comptes tels que présentés.

Acceptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE
1391
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

# chèque	description	montant
980029	Petite Caisse	70.00 $
980030	Luc Caron (Paie sem 02 et 09-98)	175.57 $
980031	Sophie Antaya (Paie sem. 02 et 09-98)	546.08 $
980032	Hydro-Québec (Ecl. publ. 01-98)	299.32 $
980033	Société canadienne des postes (timbres)	207.05 $
980034	Revenu Québec (Cotisation CNT)	348.60 $
980035	Bell mobilité Pagette (2 pagettes + tarif)	538.93 $
980036	Yves Poitras (ordures 02-98)	1064.06 $
980037	Yves Poitras (Déneigement 02-98)	2128.06 $
980038	Pièces d'autos Deschesnes	41.27 $
980039	Madame Joseph Laprise (Divers 11-97 à 02-98)	58.85 $
980040	Coopérative alimentaire de Baie Ste-Catherine	154.46 $
980041	Municipalité St-Siméon Paroisse (ordures)	588.00 $
980042	Programmation Gagnon (cptes taxes)	98.92 $
980043	SQUAE	220.19 $
980044	Les Pétroles Irving (huile à chauffage)	159.12 $
980045	Cain, Lamarre, Wells (consultations 12-97)	128.56 $
980046	Luc Caron (Paie sem. 16-02)	77.51 $
980047	Sophie Antaya (Paie sem. 16-02)	273.04 $
980048	Transcie (rue Notre-Dame-de-l'Espace)	1709.33 $
980049	Bureau en gros (fournitures)	162.09 $
980050	McBee (fournitures pompiers + enveloppes)	146.50 $
980051	Bell Canada (01-98)	207.22 $
980052	Alarme & extincteurs Charlevoix (pompiers)	300.04 $
980053	SAAQ (immatriculations)	830.00 $
980054	UMRCQ (Dicom déc.+ janv.)	56.17 $
980055	Ministère des Affaires municipales (1/3 transfert)	3503.00 $

Total: 14 189.50 $

5. Correspondance

Club de motoneige du Fjord: demande de subvention (refusée).
Foyer de St-Siméon: Demande d'appui (acceptée)
Coopérative funéraire charlevoisienne: refus de notre demande d'aide à l'entretien de la salle municipale
ATR Charlevoix: Invitation au Lancement officiel du Plan de commercialisation international de la région de Charlevoix.
Passionnés du plein-air: lettre de remerciement pour ceux qui ont fait la piste de ski de fond.
Pétition: Pourquoi ne pas avoir demandé l'accord des résidents de la rue Leclerc avant de permettre aux motoneiges de passer sur cette rue?

INITIALES DU MAIRE
1392
INITIALES DU TRÉSORIER

Résolution # 028-98

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Madame Odile Imbeault, et résolu, d'appuyer le Comité du maintien des services de la santé à la population de l'extrême-est du comté de Charlevoix, soit St-Siméon village, St-Siméon paroisse, St-Fidèle, Sagard et Baie Ste-Catherine, dans ses démarches pour garder au Foyer Notre-Dame -du-Sacré-Coeur de St-Siméon un nombre de lits qui reflétera les besoins réels de notre population qui est de plus en plus vieillissante et démunie (selon les dernières statistiques, notre population est la plus vieille du comté).

Acceptée à l'unanimité

6. Pro-maire

Résolution # 029-98

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Monsieur Gérard Foster, de nommer Madame Odile Imbeault au poste de pro-maire pour une période de 3 mois.

Acceptée à l'unanimité

7. Ordinateur

Résolution # 030-98

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Gérard Foster, que la Municipalité procède à l'achat d'un ordinateur chez le plus bas soumissionnaire obtenu soit SMI.

Acceptée à l'unanimité

8. Pompiers

Résolution # 031-98

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Monsieur Rosaire Poitras, d'acheter deux habits de pompiers pour l'année 1998.

Acceptée à l'unanimité

Résolution # 032-98

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Gérard Foster d'autoriser deux pompiers à suivre les cours de formation donnés à Tadoussac pour un montant maximum de 1000.00 $

Acceptée à l'unanimité

9. Avis de motion-Règlement anti-bunker

Avis de motion est donné par Madame Odile Imbeault afin que la municipalité de Baie Ste-Catherine ait un règlement "anti-bunker"

INITIALES DU MAIRE
1393
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

10. Motoneiges-Modification Règlement # 77-97

Règlement # 80-98
modifiant le Règlement # 77-97 autorisant la circulation des motoneiges dans le village de Baie Ste-Catherine

Attendu que la limite de vitesse doit être un multiple de 10;

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 2 février 1998;

EN CONSÉQUENCE,

Résolution # 033-98

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet,
appuyé par Madame Odile Imbeault,

et résolu que le présent règlement soit adopté:

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

La modification au Règlement # 77-97 est la suivante:
-modifier l'article 5 afin de lire ce qui suit:

ARTICLE 5

La Municipalité demande qu'une signalisation soit installée et contrôlée et que la vitesse maximale soit de 10 km/heure, suite à une entente avec le Club de motoneiges.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Acceptée à l'unanimité

11. Varia

a) Correction protocole d'entente volet II

CONSIDÉRANT ce qui est écrit dans le document Demande d'aide financière, programme de mise en valeur des ressources dumilieu forestier, région Québec-Chaudière-Appalache;

INITIALES DU MAIRE
1394
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

CONSIDÉRANT ce qui est écrit dans le document Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier volet II, Région de Québec, Projets 1997-1998;

EN CONSÉQUENCE,

Résolution # 034-98

Il est proposé par Madame Odile Imbeault,
appuyée par Monsieur Rosaire Poitras,

de demander à Léo Cauchon, une modification au protocole d'entente tel que prévu dans les documents cités précédemment et que la MRC de Charlevoix-Est et le Ministère des ressources naturelles fasse le suivi de ce dossier afin que la Municipalité de Baie Ste-Catherine retrouve sa place de partenaire et la Coopérative de travail récréotouristique sa place de promoteur.

Vote:	Pour	Contre	Abstention
	Odile Imbeault		Réjean Ouellet
	Carmen Dufour		Gérard Foster
	Rosaire Poitras		

Acceptée à la majorité

b) Télévision communautaire

Il faudrait trouver quelqu'un pour faire le transport des cassettes pour avoir la télévision communautaire.

c) Sortie dans les journaux

La Municipalité n'aurait pas du être attaquée pour les articles au sujet de la Coopérative alimentaire de Baie Ste-Catherine.

d) Projet étudiant

La Municipalité doit faire une demande afin d'avoir des étudiants pour opérer le kiosque touristique l'été prochain.

e) Ministère des Transports

Résolution # 035-98

Il est proposé par Monsieur Rosaire Poitras, appuyé par Monsieur Réjean Ouellet que la Municipalité demande au Ministère des Transports pour que celui-ci contribue au développement de la Municipalité en faisant faire gratuitement un plan et une étude pour faire des passerelles au dessus de la route 138.

Acceptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE
aB
1395
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

f) Police

Il faudrait vérifier si c'est possible de faire payer la taxe de la Sureté du Québec par propriétaire ou par terrain ou s'il faut le faire par l'évaluation.

g) Rencontre avec Hamel

Il faudrait demander une rencontre avec Yan Hamel pour discuter du développement de Baie Ste-Catherine.

12. Période de questions

13. Clôture de la réunion

Résolution # 036-98

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 20 h 55.

Albert Boulianne, maire

secrétaire-trésorière

INITIALES DU MAIRE
1396
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Province de Québec
Municipalité de Baie Ste-Catherine
Charlevoix

19ième jour du mois de mars 1998. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue à l'école St-Firmin à 10h00.

SONT PRESENTS:Messieurs les conseillers, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Réjean Ouellet, Monsieur Richard Gaudreault et Monsieur Rosaire Poitras sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 037-98

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Acceptée à l'unanimité

2. Ventes pour défaut de paiement de taxes

Résolution # 038-98

Il est proposé par Monsieur Rosaire Poitras, appuyé par Monsieur Gérard Foster, que la liste présentée soit envoyée à la MRC pour vente pour défaut de paiement de taxes.

Acceptée à l'unanimité

3. Pompiers

Résolution # 039-98

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Monsieur Réjean Ouellet, et résolu de faire le transfert de fonds suivant dans les prévisions budgétaires de 1998: enlever 350.00 $ dans le poste vêtement, chaussures et accessoires des pompiers et le transférer dans le poste de formation des pompiers afin de faire suivre le Bloc D à notre chef pompier.

Acceptée à l'unanimité

4. Clôture de la réunion

Résolution # 040-98

Monsieur Réjean Ouellet propose la levée de la séance à 10 h 15.

Albert Boulianne, maire

secrétaire-trésorière

INITIALES DU MAIRE QB
1397
INITIALES DU SEC.-TRÉS. JA

Province de Québec
Municipalité de Baie Ste-Catherine
Charlevoix

6ième jour du mois de avril 1998. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRESENTS: Mesdames et messieurs les conseillers, Madame Odile Imbeault, Madame Carmen Dufour, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Réjean Ouellet et Monsieur Rosaire Poitras sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 041-98

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Madame Odile Imbeault, et résolu d'accepter l'ordre du jour tout en laissant le point varia ouvert.

Acceptée à l'unanimité

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 2 mars et du 19 mars 1998

Résolution # 042-98

Il est proposé par Monsieur Rosaire Poitras, appuyé par Monsieur Réjean Ouellet, que les minutes de la séance régulière du 2 mars et du 19 mars 1998 soient acceptées telles que présentées.

Acceptée à l'unanimité

4. Présentation des comptes à payer

Résolution # 043-98

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Réjean Ouellet, et résolu d'accepter et de payer les comptes tels que présentés.

Acceptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE
1398
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

# chèque	description	montant
980056	Luc Caron (Paie sem. 23-02)	84.36 $
980057	Frédéric Duchesne (Paie sem. 23-02)	38.96 $
980058	Daniel Gaudreault (Paie sem. 23-02)	38.96 $
980059	Sophie Antaya (Paie sem. 23-02)	273.04 $
980060	Revenu Québec (retenues 02-98)	304.20 $
980061	Revenu Canada (retenues 02-98)	248.15 $
980062	Luc Caron (Paie sem. 02-03)	70.65 $
980063	Sophie Antaya (Paie sem. 02-03)	273.04 $
980064	Hydro-Québec (chlore-ancien)	138.86 $
980065	Luc Caron (Paie sem. 09-03)	91.21 $
980066	Antoine Boulianne (Paie sem. 09-03)	14.17 $
980067	Sophie Antaya (Paie sem. 09-03)	273.04 $
980068	Hydro-Québec (écl. publ. 02-98)	263.50 $
980069	Hydro-Québec (salle municipale)	481.28 $
980070	Luc Caron (Paie sem. 16-03)	98.06 $
980071	Sophie Antaya (Paie sem. 16-03)	273.04 $
980072	Luc Caron (Paie sem. 23-03)	77.51 $
980073	Antoine Boulianne (Paie sem. 23-03)	21.25 $
980074	Sophie Antaya (Paie sem. 23-03)	273.04 $
980075	Aréo-Feu (vêtements pompiers)	90.99 $
980076	Bell Canada (237-4241)	210.08 $
980077	Bell Mobilité pagettes (02, 03-98)	90.94 $
980078	Centre cellulaire plus (équipement)	55.96 $
980079	Bernard Gagnon électrique (écl. publ. 01, 02-98)	690.16 $
980080	Boivin et Gauvin (Bunker)	1089.28 $
980081	Cain Lamarre Wells (Consultations 01,02-98)	322.68 $
980082	Revenu Canada (retenues 03-98)	245.32 $
980083	Commission scolaire Laure-Conan (loyer 03,04-98)	400.00 $
980084	Hydro-Québec (écl. publ. 03-98)	291.73 $
980085	Les Pétroles Irving (huile à chauffage)	195.56 $
980086	Laboratoire de génie sanitaire (analyse eau)	385.22 $
980087	MRC de Charlevoix-Est (évaluation 1997)	1337.25 $
980088	Programmation Gagnon (contrat annuel)	2479.71 $
980089	Revenu Québec (retenues 03-98)	302.36 $
980090	Informatique SMI (ordinateur + fournitures)	1819.70 $
980091	Municipalité de Tadoussac (formation pompiers)	1000.00 $
980092	Yves Poitras (réparations radiateur + essence)	764.25 $
980093	Yves Poitras (ordures 03-98)	1064.06 $
980094	Yves Poitras (déneigement 03-98)	2128.06 $

TOTAL : 18 299.63 $

5. Correspondance

MRC : invitation pour schéma d'aménagement.
Ministère des Transports : accusé réception pour changer la limite de vitesse de la route 138.
Contribuables : demande pour régler le problème de l'eau qui tache les vêtements.

INITIALES DU MAIRE
1399
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Contribuable : demande pour utiliser les chaises de la municipalité pour faire un Gala d'amateurs (acceptée).
Ressources Génésis : demande de don (refusée).
Croix-Rouge : demande pour reconsidérer la décision de la Municipalité de ne pas donner d'argent à la Croix-Rouge (refusée).

6. Facture Ministère des Transports

Résolution # 044-98

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Madame Odile Imbeault, et résolu que la Municipalité de Baie Ste-Catherine accepte la facture d'un montant de 20 690.00 $ présentée par les Consultants Filion, Hansen et associés pour paiement par le Ministère des Transports selon l'entente convenue.

Acceptée à l'unanimité

7. Collecte sélective

Résolution # 045-98

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu, que la Municipalité envoie une lettre aux contribuables pour avoir leur opinion sur la collecte sélective.

Acceptée à l'unanimité

8. ATR de Charlevoix

Résolution # 046-98

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Monsieur Gérard Foster, et résolu, que la Municipalité devienne membre de l'ATR de Charlevoix.

Acceptée à l'unanimité

9. Secrétaire-trésorière

Résolution # 047-98

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Gérard Foster, et résolu, d'autoriser le maire à signer le contrat d'engagement de la secrétaire-trésorière.

Acceptée à l'unanimité

10. Motoneiges

Résolution # 048-98

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Monsieur Gérard Foster, et résolu que la Municipalité demande au Ministère des Transports de continuer les démarches pour faire approuver le Règlement # 77-97 sur la circulation des motoneiges.

Acceptée à l'unanimité

11. Zonage

Suite à une demande de permis dérogatoire à sa réglementation actuelle, la Municipalité n'a pas l'intention de modifier son règlement de zonage.

INITIALES DU MAIRE
1450
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

12. Plan de développement

Dépôt du plan de développement de Baie Ste-Catherine préparé par Madame Chantal Prud'Homme.

Résolution # 049-98

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Madame Odile Imbeault, d'envoyer une lettre au Ministère des Transports leur demandant de prévoir un espace pour les piétons sur le pont de la Rivière-aux-Canards, une relocalisation du panneau de bienvenue de la Municipalité et la préparation de la mise en œuvre d'une promenade le long du littoral grâce à l'enrochement qui y est prévu.

Acceptée à l'unanimité

Résolution # 050-98

Il est proposé par Monsieur Rosaire Poitras, appuyé par Madame Odile Imbeault, d'envoyer une lettre à la MRC de Charlevoix-Est afin que celle-ci fasse des pressions au sein du parc marin pour intégrer le futur centre d'initiation au noyau villageois de Baie Ste-Catherine.

Acceptée à l'unanimité

13. Varia

a) Projet volet II

Résolution # 051-98

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Madame Odile Imbeault, que la Municipalité donne son appui à la Coopérative récréo-touristique de Baie Ste-Catherine afin que celle-ci réalise son projet de volet II.

Acceptée à l'unanimité

b) Travaux sylvicoles

Il faudrait qu'un ingénieur (Monsieur Gilles Harvey) vienne voir les terrains municipaux pour savoir s'il y a du bois qu'on pourrait couper afin d'éclaircir les terrains et savoir si nous pourrions avoir des acheteurs pour ce bois.

c) salle municipale

Résolution #052-98

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Madame Odile Imbeault, d'utiliser la salle municipale du 488, route 138 afin de permettre à des citoyens de Baie Ste-Catherine de faire des expositions artisanales.

Acceptée à l'unanimité

d) Ordures

Demande de renseignements pour savoir pourquoi les ordures de la Coopérative alimentaire n'ont pas été ramassées le vendredi matin.

INITIALES DU MAIRE
1401
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

e) Avis pour le sentier des Chutes

Un avis devra être envoyé aux contribuables afin de leur demander de ne pas aller sur le sentier des Chutes en véhicule tout-terrain pendant la période de dégel afin de ne pas abîmer les infrastructures.

f) Réunion spéciale

Résolution # 053-98

Il est proposé Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Rosaire Poitras, qu'une réunion spéciale ait lieu mardi le 14 avril 1998 à 14 h 00 au bureau du maire afin de choisir les vérificateurs comptables pour l'année 1998.

Acceptée à l'unanimité

14. Période de questions

15. Clôture de la réunion

Résolution # 054-98

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 21 h 40.

Albert Boulianne, maire

secrétaire-trésorière

INITIALES DU MAIRE
1402
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Province de Québec
Municipalité de Baie Ste-Catherine
Charlevoix

14ième jour du mois de avril 1998. Assemblée spéciale du Conseil Municipal à l'école St-Firmin à 14h00.

SONT PRESENTS: Mesdames et messieurs les conseillers, Madame Odile Imbeault, Madame Carmen Dufour, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Réjean Ouellet et Monsieur Richard Gaudreault sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 055-98

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que décidé lors de la réunion du Conseil municipal du 6 avril 1998.

Acceptée à l'unanimité

2. Comptables

Résolution # 056-98

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Monsieur Réjean Ouellet, et résolu, que la Municipalité retienne les services de Monsieur Benoît Côté, c.a ., pour faire la vérification comptable des livres de la Municipalité pour son exercice 1998 au montant de 1350.00 $ + taxes pour la vérification et 30.00 $/heure pour la comptabilité.

Acceptée à l'unanimité

3. Clôture de la réunion

Résolution # 057-98

Monsieur Richard Gaudreault propose la levée de la séance à 14 h 20.

Albert Boulianne
Albert Boulianne, maire

secrétaire-trésorière

INITIALES DU MAIRE
1403
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Province de Québec
Municipalité de Baie Ste-Catherine
Charlevoix

4ième jour du mois de mai 1998. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRESENTS: Mesdames et messieurs les conseillers, Madame Odile Imbeault, Madame Carmen Dufour, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Réjean Ouellet, Monsieur Richard Gaudreault et Monsieur Rosaire Poitras sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 058-98

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu d'accepter l'ordre du jour tout en laissant le point varia ouvert.

Acceptée à l'unanimité

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 6 avril et de la séance spéciale du 14 avril 1998

Résolution # 059-98

Il est proposé par Monsieur Rosaire Poitras, appuyé par Madame Carmen Dufour, que les minutes de la séance régulière du 6 avril et de la séance spéciale du 14 avril 1998 soient acceptées telles que modifiées.

Acceptée à l'unanimité

4. Présentation des comptes à payer

Résolution # 060-98

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu d'accepter et de payer les comptes tels que présentés.

Acceptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE
1404
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

# chèque	description	montant
980095	Luc Caron (Paie sem. 30-03)	111.77 $
980096	Antoine Boulianne (Paie sem. 30-03)	14.17 $
980097	Sophie Antaya (Paie sem. 30-03)	273.04 $
980098	Luc Caron (Paie sem. 06-04)	70.65 $
980099	Sophie Antaya (Paie sem. 06-04)	273.04 $
980100	Société canadienne des postes (envoi+timbres)	68.10 $
980101	Bell Canada (237-4241)	212.66 $
980102	Luc Caron (Paie sem. 13-04)	166.06 $
980103	Antoine Boulianne (Paie sem. 13-04)	28.33 $
980104	Pascal Gaudreault (Paie sem. 13-04)	49.58 $
980105	Sophie Antaya (Paie sem. 13-04)	273.04 $
980106	Albert Boulianne (rem. Maire)	1815.48 $
980107	Carmen Dufour (rem. Conseil)	605.43 $
980108	Gérard Foster (rem. Conseil)	605.43 $
980109	Odile Imbeault (rem. Conseil)	605.43 $
980110	Réjean Ouellet (rem. Conseil)	605.43 $
980111	Richard Gaudreault (rem. Conseil)	605.43 $
980112	Rosaire Poitras (rem. Conseil)	605.43 $
980113	Sophie Antaya (Paie sem. 20,27-04)	546.08 $
980114	Sophie Antaya (voyage COMUR)	45.00 $
980115	Bernard Gagnon électrique (éol. publ. 03,04-98)	690.16 $
980116	Boivin & Gauvin (Bunker)	934.00 $
980117	Antoine Boulianne (Paie sem. 20, 27-04)	49.58 $
980118	Bureau en gros (fournitures)	157.02 $
980119	Revenu Canada (retenues 04-98)	268.14 $
980120	Commission scolaire Laure-Conan (Loyer 05-98)	200.00 $
980121	Assoc. des directeurs mun. (cotisation + caution)	386.06 $
980122	C.S.S.T. (cotisation 1998)	1056.21 $
980123	Jean-Marc Hovington (Paie sem. 20-04)	21.25 $
980124	Imprimerie de Charlevoix (cartes topographiques)	35.66 $
980125	Les Pétroles Irving (huile à chauffage)	266.73 $
980126	Épicerie Laprise (mars, avril 1998)	33.73 $
980127	Luc Caron (Paie sem. 20,27-04)	182.42 $
980128	MRC de Charlevoix-Est (entente urbanisme)	1500.00 $
980129	Revenu Québec (retenues 04-98)	321.08 $
980130	Municipalité de Tadoussac (Formation pompiers)	352.47 $
980131	UMRCQ (cotisation 1998 + dicom 02-98)	393.21 $
980132	Wilson & Lafleur (Code municipal)	72.76 $
980133	Yves Poitras (ordures 04-98)	1064.06 $
980134	Yves Poitras (neige 04-98)	2128.06 $
980135	Yves Poitras (10% cautionnement neige)	1419.04 $

TOTAL : 19 111.22 $

INITIALES DU MAIRE
1405
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Résolution # 61-98

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Madame Carmen Dufour, et résolu, que la Municipalité demande à Monsieur André Tremblay, inspecteur, d'avoir une copie de ses dossiers d'infraction dans la municipalité.

Acceptée à l'unanimité

5. Correspondance

Les Transporteurs en vrac de Charlevoix : suggestion d'engager des camionneurs artisans.
Ministère des Transports : approbation du Règlement no 77-97.
Pourvoirie Ça mord : demande de ne pas payer la taxe de vidange car il y a un site d'enfouissement approuvé par le MEF.
CLSC : accusé réception pour la pétition signée mais aucune démarche de prévue à l'heure actuelle.

Résolution # 62-98

Il est proposé par Monsieur Rosaire Poitras, appuyé par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu, d'enlever la taxe d'ordures à la Pouvoirie Ça mord, considérant qu'elle a un site d'enfouissement approuvé par le MEF.

Acceptée à l'unanimité

6. Pompiers
a) Mâchoires de vie

Résolution # 063-98

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Madame Odile Imbeault, et résolu, que la Municipalité de Baie Ste-Catherine demande aux municipalités du secteur BEST pour faire partie de leur groupe d'intervention de mâchoires de vie.

Acceptée à l'unanimité

b) Équipement

Résolution # 064-98

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Gérard Foster, et résolu, que la Municipalité fasse l'acquisition d'un coupe tuyau, de 300' de corde 5/8 et de deux lampes de poche pour sa brigade incendie.

Acceptée à l'unanimité

7. Collecte sélective

Résultats du sondage envoyé

Pour	Contre
10	6

INITIALES DU MAIRE
1406
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

8. Fabrique St-Firmin

Résolution # 065-98

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu, que la Municipalité fasse un don de 100.00 $ à la Fabrique lors de son souper qui aura lieu le samedi 16 mai 1998.

Acceptée à l'unanimité

9. Salle municipale

Il y aura une exposition à la salle municipale intitulée « Des bateaux et des hommes » au cours de l'été.

10. Projets été 1998

Résolution # 066-98

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu, d'autoriser le maire à faire des demandes de subventions afin de réaliser les projets suivants : égoût pluvial, trottoirs et asphalte sur la rue Leclerc ainsi qu'une promenade.

Acceptée à l'unanimité

11. Plan de développement de Baie Ste-Catherine

Résolution # 67-98

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu, que la Municipalité de Baie Ste-Catherine accepte le plan de développement de Madame Chantal Prud'Homme.

Acceptée à l'unanimité

12. AML

Le Groupe AML offre à la Municipalité un squelette de baleine qu'il a en sa possession, celui-ci le ferait monter mais la Municipalité doit lui trouver un endroit. Des membres du Conseil iront voir l'état du squelette ainsi que sa dimension avant de prendre une décision.

13. Forum sur le tourisme

Résolution # 068-98

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu, de payer les frais d'inscription d'un montant de 80.00 $ afin de permettre au maire d'assister au Forum international ayant pour thème « Tourisme viable et parcs nationaux : quel avenir pour les communautés locales » qui aura lieu les 5 et 6 juin 1998 à Sacré-Cœur.

Acceptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE AB
1407
INITIALES DU SEC.-TRÉS. JA

14. Varia

a) Quai

Résolution # 069-98

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu, que la Municipalité envoie une lettre au coroner Malouin ainsiqu'au Ministère des Transports afin de les sensibiliser sur les risques grandissants du trafic au quai des croisières.

Acceptée à l'unanimité

b) Descente à la plage & traverse piétonnière

Résolution # 70-98

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu, que la Municipalité envoie une lettre au Ministère des Transports afin de leur demander si le projet discuté d'une traverse piétonnière sur la route 138 et une descente à la plage sont toujours dans leurs projets et réitérer notre intérêt pour ces deux projets.

Acceptée à l'unanimité

c) Village pilote

Résolution #071-98

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Madame Carmen Dufour, et résolu, que la Municipalité fasse une demande au Ministère des Transports afin de servir de village pilote dans un projet pour réduire les risques dus à la route 138 par un aménagement du noyau du village. Ex. trottoirs.

Acceptée à l'unanimité

d) Pont Rivière-aux-Canards

Résolution # 72-98

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Monsieur Gérard Foster, et résolu, de demander au Ministère des Transports de laisser le pont actuel afin d'en faire une traverse piétonnière et cycliste et que les argents qui devaient servir à sa démolition servent à son aménagement.

Acceptée à l'unanimité

e) Coopérative forestière

Résolution # 73-98

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Monsieur Gérard Foster, et résolu, de demander à Monsieur Gilles Harvey de la Coopérative forestière d'évaluer le potentiel des terrains de la Municipalité au niveau forestier.

Acceptée à l'unanimité

f) Permis

Il y a un problème au niveau des permis de rénovation, il faudrait préparer une liste pour savoir ce qui en prend et ce qui n'en prend pas.

INITIALES DU MAIRE
1408
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

g) Parc marin

Remarque sur le fait qu'on ne voit rien du Parc marin à Baie Ste-Catherine, pourtant il doit y avoir des argents de débloquer pour la municipalité et rien n'avance.

h) Camion-rue Leclerc

Il y a un camion qui a calé sur l'accotement, la municipalité devra payer pour les réparations.

15. Période de questions

16. Clôture de la réunion

Résolution # 074-98

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 20 h 35.

Albert Boulianne, maire

secrétaire-trésorière

INITIALES DU MAIRE a B
1409
INITIALES DU SEC.-TRÉS. 24

Province de Québec
Municipalité de Baie Ste-Catherine
Charlevoix

20ième jour du mois de mai 1998. Assemblée spéciale du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRESENTS: Mesdames et messieurs les conseillers, Madame Odile Imbeault, Madame Carmen Dufour, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Richard Gaudreault et Monsieur Rosaire Poitras sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 075-98

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Madame Carmen Dufour, et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Acceptée à l'unanimité

3. Présentation et adoption des états financiers

Résolution # 076-98

Il est proposé par Monsieur Rosaire Poitras, appuyé par Monsieur Richard Gaudreault, que les états financiers 1997 de la Municipalité soient adoptés tels que présentés avec la correction de la page 63 indiquant les taux de taxe d'aqueduc et d'égouts.

Acceptée à l'unanimité

4. Protocole d'entente-Coopérative forestière

Résolution # 077-98

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Gérard Foster, et résolu, d'autoriser le maire, Albert Boulianne, à signer une entente avec la Coopérative forestière de Charlevoix pour faire de la coupe de bois sur les terrains de la Municipalité.

Acceptée à l'unanimité

5. Période de questions

6. Clôture de la réunion

Résolution # 078-98

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 19 h 11.

Albert Boulianne, maire

secrétaire-trésorière

INITIALES DU MAIRE
98
1410
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Province de Québec
Municipalité de Baie Ste-Catherine
Charlevoix

1er jour du mois de juin 1998. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRESENTS: Mesdames et messieurs les conseillers, Madame Odile Imbeault, Madame Carmen Dufour, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Réjean Ouellet et Monsieur Richard Gaudreault sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 079-98

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu d'accepter l'ordre du jour tout en laissant le point varia ouvert.

Acceptée à l'unanimité

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 4 mai et de la séance spéciale du 20 mai 1998

Résolution # 080-98

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, que les minutes de la séance régulière du 4 mai et de la séance spéciale du 20 mai 1998 soient acceptées telles que modifiées.

Acceptée à l'unanimité

4. Présentation des comptes à payer

Résolution # 081-98

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Madame Odile Imbeault, et résolu d'accepter et de payer les comptes tels que présentés.

Acceptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE aB
1411
INITIALES DU SEC.-TRÉS. JA

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

# chèque	description	montant
980136	Fabrique St-Firmin	100.00 $
980137	Hydro-Québec (Chlore, 5 mois)	1958.90 $
980138	Hydro-Québec (Écl. publ. 04)	292.52 $
980139	Hydro-Québec (Salle municipale)	218.29 $
980140	Bell mobilité pagette (pagettes)	64.16 $
980141	Luc Caron (Paie sem. 04-05)	77.51 $
980142	Jonathan Hovington (Paie sem. 04-05	14.17 $
980143	Daniel Gaudreault (Paie sem. 04-05)	14.17 $
980144	Sophie Antaya (Paie sem. 04-05)	273.04 $
980145	Mario Asselin (11 ménages)	165.00 $
980146	Bell Canada (237-4241)	204.51 $
980147	Luc Caron (Paie sem. 11-05)	63.75 $
980148	Pascal Gaudreault (Paie sem. 11-05)	35.42 $
980149	Sophie Antaya (Paie sem. 11-05)	273.04 $
980150	Luc Caron (Paie sem. 18-05)	67.26 $
980151	Antoine Boulianne (Paie sem. 18-05)	84.36 $
980152	Jonathan Hovington (Paie sem. 18-05	122.04 $
980153	Jean-Marc Hovington (Paie sem. 18-05)	38.96 $
980154	Dany Hovington (Paie sem. 18-05)	122.04 $
980155	Sophie Antaya (Paie sem. 18-05)	273.04 $
980156	C.R.S.B.P. (Concours Le Corrigé)	34.51 $
980157	Bureau en gros (Fournitures)	100.92 $
980158	Commission scolaire Laure-Conan (Loyer 06)	200.00 $
980159	Ministre des Finances (Sureté du Québec)	7113.00 $
980160	GRIR (Colloque)	80.00 $
980161	Hydro-Québec (écl. publ.)	123.08 $
980162	Laboratoire de génie sanitaire (tests 04)	28.76 $
980163	Marianna Asselin (ménages salle municipale)	75.00 $
980164	MRC Charlevoix-Est (quote-part CCMUR)	126.40 $
980165	Transport P.E.L. & Fils (0-3/4)	175.00 $
980166	Rosaire Poitras (voyage St-Siméon)	10.50 $
980167	Roy Technologies (affiche de stationnement)	17.88 $
980168	Yves Poitras (ordures 05-98)	1164.06 $

TOTAL : 13 711.29 $

5. Correspondance

Fermières : Carte de remerciements pour le prêt de la salle municipale.
Ministère des Transports : accusé réception pour passerelles au dessus de la route 138.
Ministère des Transports : accusé réception pour traverse piétonnière.
Ministère des Transports : accusé réception pour devenir village pilote.

INITIALES DU MAIRE
1412
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

6. Accréditation-Pompiers

Résolution # 082-98

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu, que la Municipalité de Baie Ste-Catherine demande à la Sureté du Québec de procéder à l'accréditation des pompiers volontaires de Baie Ste-Catherine faisant partie de la liste remise par le chef de la brigade.

Pour	Contre
Réjean Ouellet	Carmen Dufour
Gérard Foster	
Odile Imbeault	
Richard Gaudreault	

Acceptée à la majorité

Départ de Madame Carmen Dufour à 19 h 45.

7. Collecte sélective

Résolution # 083-98

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine appuie le projet de collecte sélective.

Acceptée à l'unanimité

8. Ilet aux Alouettes

Résolution # 084-98

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Monsieur Gérard Foster, et résolu, que la Municipalité demande une rencontre avec Monsieur Michel Cantin afin de discuter de mesures alternatives à leur proposition au sujet du refuge faunique de l'Ilet aux Alouettes

Acceptée à l'unanimité

9. Vitesse rue Leclerc

Règlement # 80-98
concernant la limite de vitesse sur les chemins municipaux

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est dans l'intérêt public de légiférer en matière de vitesse de circulation ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné le 12 janvier 1998;

EN CONSÉQUENCE,

Résolution # 085-98

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Madame Odile Imbeault et résolu, que le présent règlement soit adopté.

INITIALES DU MAIRE
1413
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

ARTICLE 1

Le présent règlement a pour but de prévoir la limite de vitesse sur les chemins municipaux.

ARTICLE 2

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse excédant 35 km/heure sur tous les chemins municipaux de la municipalité.

ARTICLE 3

Toute contravention au présent règlement constitue une infraction.

ARTICLE 4

Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende qui doit être de 15,00 $ plus :

a) Si la vitesse excède de 1 à 20 km/heure la vitesse permise, 10,00 $ par tranche complète de 5 km/heure excédant la vitesse permise.

b) Si la vitesse excède de 21 à 30 km/heure la vitesse permise, 15,00 $ par tranche complète de 5 km/heure excédant la vitesse permise.

c) Si la vitesse excède de 31 à 45 km/heure la vitesse permise, 20,00 $ par tranche complète de 5 km/heure excédant la vitesse permise.

d) Si la vitesse excède de 46 à 60 km/heure la vitesse permise, 25,00 $ par tranche complète de 5 km/heure excédant la vitesse permise.

e) Si la vitesse excède de 61 km/heure ou + la vitesse permise, 30,00 $ par tranche complète de 5 km/heure excédant la vitesse permise.

ARTICLE 5

Dans tous les cas, les frais de poursuite sont en sus.

Le délai pour le paiement des amendes et des frais imposés en vertu du présent règlement et les conséquences du défaut de payer lesdites amendes et les frais dans les délais prescrits par le tribunal, sont établis conformément au Code de procédure pénale du Québec (L.R.Q., c. C-25.1).

INITIALES DU MAIRE
1414
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

ARTICLE 6

Si une infraction dure plus d'un jour, l'infraction commise à chacune des journées constitue une infraction distincte et les pénalités édictées pour chacune des infractions peuvent être imposées pour chaque jour que dure l'infraction.

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

10. Transfert-route 138

Résolution # 086-98

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine cède l'ancienne route 138 à chacun des propriétaires riverain (propriétaire qui longent la route), conserve des servitudes de passage permettant à chacun des propriétaires d'accéder à leur terrain respectif et conserve des servitudes de drainage et d'égout nécessaires au Ministère des Transports du Québec. Lors de la cession la Municipalité de Baie-Ste-Catherine se garde une servitude de passage sur l'ancienne route 138.

Ces sessions sont faites dans le cadre de la réfection du pont de la Rivière-aux-Canards tel que vu et désigné sur le Plan 622-96-CO-056 du Ministère des Transports du Québec.

Acceptée à l'unanimité

11. Application des règlements par la Sureté du Québec

ATTENDU QUE l'article 73.1 de la Loi de police permet au ministre de la Sécurité publique et une municipalité régionale de comté de conclure une entente par laquelle sera assuré par la Sûreté du Québec tout ou partie des services de police sur les territoires de certaines municipalités locales faisant partie de la municipalité régionale de comté ou sur tout territoire relevant de la compétence de ces municipalités;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la MRC à négocier et conclure une telle entente au nom de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Résolution # 87-98

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu, que la municipalité autorise la municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est à négocier et conclure une entente en vertu de l'article 73.1 de la Loi de police pour que tout ou partie des services de police sur le territoire de la municipalité ou sur tout territoire relevant de la compétence de celle-ci soit assuré par la Sûreté du Québec.

Acceptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE
1415
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

ATTENDU QUE l'article 73.1 de la Loi de police permet au ministre de la Sécurité publique et une municipalité régionale de comté de conclure une entente par laquelle sera assuré par la Sûreté du Québec tout ou partie des services de police sur les territoires des municipalités locales faisant partie de la MRC ou sur tout territoire relevant de la compétence de ces municipalités locales;

ATTENDU QUE la MRC entend négocier et conclure une entente visée au premier attendu pour le compte de la municipalité locale suivante :

Baie-Ste-Catherine

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure, au nom de cette municipalité, une entente avec le ministre de la Sécurité publique en vertu de l'Article 73.1 de la Loi de police;

EN CONSÉQUENCE,

Résolution # 088-98

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Monsieur Réjean Ouellet, et résolu, que le conseil autorise la conclusion d'une entente avec le ministre de la Sécurité publique par laquelle tout ou partie des services de police sur le territoire des municipalités mentionnées au 2e attendu ou sur tout territoire relevant de la compétence de celles-ci sera assuré par la Sûreté du Québec selon le texte d'entente et ce, sous réserve que chacune des municipalités locales concernées aient adopté préalablement une résolution en ce sens.

Le conseil autorise le préfet et le secrétaire-trésorier à signer ladite entente.

Acceptée à l'unanimité

12. Varia

a) Parc marin-Petit Saguenay

Une rencontre aura lieu le mardi 2 juin 1998 à 19 h 00 au Centre des Loisirs de St-Siméon pour discuter du Parc marin et du lien routier entre Baie-Ste-Catherine et Petit Saguenay.

b) Coupe de bois

Discussion sur ce qui pourrait être fait de l'argent recueilli par la coupe de bois sélective effectuée sur les terrains de la municipalité. Ce sujet est à l'étude.

c) Envoi postal

Résolution # 089-98

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu, que la Municipalité fasse un envoi postal pour informer les gens que des actes de vandalisme ont été fait à l'encontre de la signalisation du sentier des chutes et que si ces bris se répétaient, la Municipalité devra en assumer les coûts à même son budget.

Acceptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE
a B
1416
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

d) Toponymie

Il faudrait que la Municipalité pense à donner un nom aux chemins municipaux qui n'en ont pas et faire l'affichage de ces noms. Monsieur Réjean Ouellet préparera un projet de conception d'affiches à présenter au conseil.

c) Lettre Michel Boivin

Résolution # 090-98

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Monsieur Réjean Ouellet, et résolu, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine fasse savoir au Parc marin qu'elle ne comprend pas pourquoi elle est toujours oubliée dans la publicité du parc marin.

Acceptée à l'unanimité

13. Période de questions

14. Clôture de la réunion

Résolution # 091-98

Monsieur Richard Gaudreault propose la levée de la séance à 20 h 50.

Albert Boulianne

Albert Boulianne, maire

secrétaire-trésorière

INITIALES DU MAIRE
1417
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Province de Québec
Municipalité de Baie Ste-Catherine
Charlevoix

22e jour du mois de juin 1998. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue à l'école St-Firmin à 14h00.

SONT PRESENTS: Madames et messieurs les conseillers, Madame Odile Imbeault, Monsieur Réjean Ouellet et Monsieur Richard Gaudreault sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 092-98

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyée par Madame Odile Imbeault, et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Acceptée à l'unanimité

2. Embauche d'un archiviste-Agent touristique

Résolution # 093-98

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Monsieur Réjean Ouellet, et résolu, d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à embaucher un archiviste-agent touristique.

Acceptée à l'unanimité

3. Entente Mario Gaudreault

Résolution # 094-98

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu, d'accepter et de signer l'entente avec Monsieur Mario Gaudreault.

Acceptée à l'unanimité

4. Coopérative récréotouristique

Résolution # 095-98

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu, d'octroyer un montant de 100.00 $ en essence à la Coopérative récréotouristique de Baie-Ste-Catherine

Acceptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE
1418
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

5. Route Baie-Ste-Catherine-Petit Saguenay

Ce point est remis à la réunion régulière du mois de juillet.

6. Téléphone

Résolution # 096-98

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Monsieur Réjean Ouellet, et résolu, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine remette une ligne de téléphone au 488, route 138. Cette ligne de téléphone sera à appel limité et sans interurbains.

Acceptée à l'unanimité

7. Clôture de la réunion

Résolution # 097-98

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 15 h 00.

Albert Boulianne, maire

secrétaire-trésorière

INITIALES DU MAIRE
1419
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Province de Québec
Municipalité de Baie Ste-Catherine
Charlevoix

6ième jour du mois de juillet 1998. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRESENTS: Madame et messieurs les conseillers, Madame Carmen Dufour, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Réjean Ouellet et Monsieur Richard Gaudreault sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 098-98

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu d'accepter l'ordre du jour tout en laissant le point varia ouvert.

Acceptée à l'unanimité

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 1er juin et de la séance spéciale du 22 juin 1998

Résolution # 099-98

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Monsieur Gérard Foster, et résolu, que les minutes de la séance régulière du 1er juin et de la séance spéciale du 22 juin 1998 soient acceptées telles que lues.

Acceptée à l'unanimité

4. Présentation des comptes à payer

Résolution # 100-98

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu d'accepter et de payer les comptes tels que présentés.

Acceptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE
1420
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

# chèque	description	montant
980169	Luc Caron (Paie sem. 25-05)	67.26 $
980170	Antoine Boulianne (Paie sem. 25-05)	35.42 $
980171	Sophie Antaya (Paie sem. 25-05)	273.04 $
980172	Pascal Gaudreault (voyage Biblio1998)	120.00 $
980173	Revenu Québec (retenues 05-98)	398.76 $
980174	Revenu Canada (retenues 05-98)	331.74 $
980175	Luc Caron (Paie sem. 01-06)	60.21 $
980176	Antoine Boulianne ((Paie sem. 01-06)	14.17 $
980177	Sophie Antaya (Paie sem. 01-06)	273.04 $
980178	Hydro-Québec (écl. publ. 05-98)	299.25 $
980179	Revenu Canada (retenues 1997)	486.67 $
980180	Bernard Gagnon électrique (écl. publ. 05-98)	345.08 $
980181	Bell mobilité pagette (05-98)	38.43 $
980182	Luc Caron (Paie sem. 08-06)	67.26 $
980183	Sophie Antaya (Paie sem. 08-06)	273.04 $
980184	Bell Canada (237-4241)	196.37 $
980185	Luc Caron (Paie sem. 15-06)	94.64 $
980186	Yan Poitras (Paie sem. 15-06)	21.25 $
980187	Sophie Antaya (Paie sem. 15-06)	273.04 $
980188	Mario Gaudreault (entente)	561.07 $
980189	Luc Caron (Paie sem. 22-06)	46.04 $
980190	Jean-Marc Hovington (Paie sem. 22-06)	77.51 $
980191	Sophie Antaya (Paie sem. 22-06)	273.04 $
980192	Aréo-feu (coupe-tuyau)	333.57 $
980193	ATR de Charlevoix (cotisation annuelle)	363.48 $
980194	Bernard Gagnon électrique (écl. publ. 06-98)	345.08 $
980195	Festival des pomp. de Charlevoix (inscription)	120.00 $
980196	Hydro-Québec (écl. publ. 06-98)	289.59 $
980197	Laboratoire de génie sanitaire (test eau 05-98)	28.76 $
980198	La maison de l'Art (arrangement funéraire)	37.67 $
980199	Marianna Asselin (ménage salon funéraire)	50.00 $
980200	MRC de Charlevoix-Est (Quote-part)	2979.00 $
980201	Petite Caisse (remb. envoix postaux + timbres)	48.23 $
980202	Pièces d'autos Deschênes	39.37 $
980203	Rosaire Poitras (voyage St-Siméon)	10.50 $
980204	Signabec (nom de rue)	50.04 $
980205	U.M.R.C.Q. (dicom 03, 04-98)	55.96 $
980206	Yves Poitras (ordures 06-98)	1204.06 $
980207	Commission scolaire Laure-Conan (Loyer 07)	200.00 $
980208	Revenu Canada (retenues 06-98)	245.77 $
980209	Revenu Québec (retenues 06-98)	300.59 $

TOTAL : 11 328.00 $

INITIALES DU MAIRE
1421
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

5. Correspondance

Coroner Malouin : accusé réception lettre pour enquête publique.
Ministère des Transports : accusé réception pour quai des croisières-secteur à risque.
Ministère des Transports : réponse à la demande touchant le réaménagement routier de la Rivière-aux-Canards.
Ministère des Affaires municipales : accusé réception de la demande d'aide financière
Parc marin : accusé réception de la demande de localisation du Centre initiatique.

Résolution # 101-98

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu, que la Municipalité demande au Ministère des Transports de relocaliser la base de l'affiche de Bienvenue.

Acceptée à l'unanimité

6. Avis de motion – modification du règlement # 79-98

Monsieur Richard Gaudreault donne un avis de motion afin de modifier le règlement # 79-98.

7. Asphalte rue Leclerc

Point d'information sur une subvention de 15 000.00 $ que la municipalité devrait recevoir pour faire de l'asphalte dans la rue Leclerc

8. Pont Rivière-aux-Canards

Résolution # 102-98

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu, que la Municipalité cède une partie du chemin maritime au Ministère des Transports tel que vu et désigné sur le Plan 622-96-CO-056 du Ministère des Transports du Québec.

Acceptée à l'unanimité

Résolution # 103-98

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu, que la servitude de passage que la Municipalité désire garder, tel que désignée dans la résolution portant le numéro 86-98, soit sur la partie est de la route 138 sur le lot 15-A, appartenant actuellement à Monsieur Geoffrey Brown et Madame Ginette Leclerc.

Acceptée à l'unanimité

9. Route Baie-Ste-Catherine-Petit-Saguenay

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est essentiel de maintenir un lien entre Baie-Ste-Catherine et Petit-Saguenay ;

INITIALES DU MAIRE
1422
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

ATTENDU QU'il y a toujours eu un lien entre ces deux municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

Résolution # 104-98

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Madame Carmen Dufour, et résolu, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine demande à la MRC de Charlevoix-Est de maintenir le lien carrossable entre Baie-Ste-Catherine et Petit-Saguenay au schéma d'aménagement.

Acceptée à l'unanimité

10. Varia

a) Parc marin

Résolution # 105-98

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu, que la Municipalité fasse une demande au Comité de coordination du Parc marin du Saguenay-St-Laurent afin que les éléments suivants fasse partie de l'horaire de réalisation du Parc pour l'année 1999:

Les deux passerelles au-dessus de la route 138;
La promenade;
Le sentier du littoral;
Le Centre d'initiation;
Le développement du lien entre la passerelle et le chemin maritime;

Le tout en référence au plan de développement de Baie-Ste-Catherine.

Acceptée à l'unanimité

b) Stationnement rue Leclerc

Discussion sur la problématique des touristes qui utilisent le stationnement de la rue Leclerc comme camping alors qu'il y en a déjà un à Baie-Ste-Catherine

c) Traverse piétonnière

Nous n'avons pas eu d'autres nouvelles du Ministère des Transports au sujet de la demande de traverse piétonnière.

d) Commerces vs infrastructures municipales

Il faudrait que les commerces informent plus les gens sur les diverses infrastructures municipales afin que les touristes restent le plus longtemps possible.

INITIALES DU MAIRE
1423
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

e) Volet II MRC

Demande pour savoir quels sont les critères pour choisir les projets de volet II qui recevront une subvention et demande au maire pour qu'il dise à la MRC que les projets de volet II ne sont pas de leur ressort.

f) Forum

Demande de renseignement sur ce qui s'est passé au Forum sur le tourisme qui a eu lieu à Sacré-Cœur les 5 et 6 juin 1998.

g) 3e millénaire dans Charlevoix

Information sur une étude faite par une firme américaine dont la présentation sera faite au mois de décembre en collaboration avec le Centre d'études collégiales de Charlevoix.

h) Remerciement

Remerciements pour ceux qui ont tondu leur pelouse sur l'emprise de la Municipalité. Cela a permis à la Municipalité de réduire ses dépenses.

11. Période de questions

12. Clôture de la réunion

Résolution # 106-98

Monsieur Richard Gaudreault propose la levée de la séance à 20 h 27.

Albert Boulianne, maire

secrétaire-trésorière

INITIALES DU MAIRE
1424
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Province de Québec
Municipalité de Baie Ste-Catherine
Charlevoix

20ième jour du mois de juillet 1998. Assemblée spéciale du Conseil Municipal tenue à l'école St-Firmin à 10 h 00.

SONT PRESENTS: Madame et messieurs les conseillers, Madame Carmen Dufour, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Réjean Ouellet, Monsieur Richard Gaudreault et Monsieur Rosaire Poitras sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 107-98

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Madame Carmen Dufour, et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Acceptée à l'unanimité

2. Promotion

Ce point sera remis à la prochaine réunion.

3. Ordures

Résolution # 108-98

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu, d'envoyer un avis de défaut d'exécution du contrat dû aux différentes plaintes reçues à la Municipalité au contracteur ayant le contrat d'enlèvement et de transport des ordures.

Acceptée à l'unanimité

4. Contrat d'entretien des luminaires

Résolution # 109-98

Il est proposé par Monsieur Rosaire Poitras, appuyé par Monsieur Réjean Ouellet, et résolu, que la Municipalité demande à la compagnie Bernard Gagnon électrique de prolonger le contrat d'entretien de ses luminaires jusqu'au 31 décembre 1998 afin de lui permettre de procéder à un appel d'offre conformément à la loi.

Acceptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE AB
1425
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

5. Vacances

Résolution # 110-98

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Monsieur Réjean Ouellet, et résolu, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine ferme ses bureaux du 5 au 14 août 1998.

Acceptée à l'unanimité

6. Asphalte rue Leclerc

Résolution # 111-98

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu, que la Municipalité fasse des soumissions sur invitation pour faire le revêtement d'asphalte de la rue Leclerc.

Acceptée à l'unanimité

7. Infractions aux règlements d'urbanisme

Résolution # 112-98

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu, que la Municipalité fasse parvenir un avis préalable de cinq (5) jours aux contrevenants qui ont déjà reçu un avis préalable avant d'envoyer l'avis d'infraction et l'amende.

Acceptée à l'unanimité

8. Clôture de la réunion

Résolution # 113-98

Monsieur Richard Gaudreault propose la levée de la séance à 10 h 50.

Albert Boulianne, maire

secrétaire-trésorière

INITIALES DU MAIRE
GB
1426
JA
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Province de Québec
Municipalité de Baie Ste-Catherine
Charlevoix

3ième jour du mois de août 1998. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRESENTS: Madame et messieurs les conseillers, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Réjean Ouellet et Monsieur Richard Gaudreault sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 114-98

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que modifié tout en laissant le point varia ouvert.

Acceptée à l'unanimité

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 6 juillet et de la séance spéciale du 20 juillet 1998

Résolution # 115-98

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu, que les minutes de la séance régulière du 6 juillet et de la séance spéciale du 20 juillet 1998 soient acceptées telles que modifiées.

Acceptée à l'unanimité

4. Présentation des comptes à payer

Résolution # 116-98

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu d'accepter et de payer les comptes tels que présentés.

Acceptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE
1428
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

6. Présentation des états financiers semestriels

Présentation des finances de la Municipalité au 30 juin 1998.

7. Modification du règlement # 79-98

Règlement # 79 (1)-98

Règlement modifiant le règlement # 79-98 sur l'opération d'un centre de réponses des appels 9-1-1 et imposant un tarif relativement au financement d'un centre de réponse.

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 6 juillet 1998;

EN CONSÉQUENCE,

Résolution # 117-98

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault,

appuyé par Madame Odile Imbeault,

et résolu, d'adopter le règlement suivant :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : TARIFICATION

L'article 3 du règlement # 79-98 sur l'opération d'un centre de réponses des appels 9-1-1 et imposant un tarif relativement au financement d'un centre de réponse est remplacé par ce qui suit :

ARTICLE 3 : TARIFICATION

3.1 Le centre de traitement des appels d'urgence (9-1-1) de la municipalité est financé, en tout ou en partie, au moyen du tarif prévu au présent article;

3.2 Un tarif mensuel pour l'opération d'un centre de traitement des appels d'urgence (9-1-1) est imposé à tout abonné selon la nature du service téléphonique auquel il est abonné et ce tarif est établi de la façon suivante :

3.2.1 Chaque service local de base équipé pour les appels locaux de départ (sauf le service de téléphone public) : 0,47 $/mois;

3.2.2 Centrex III, chaque raccordement au réseau téléphonique public commuté : 0,47 $/mois;

INITIALES DU MAIRE GB
1427
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

# chèque	description	montant
980210	Luc Caron (Paie sem. 29-06)	80.93 $
980211	Antoine Boulianne (Paie sem. 29-06)	42.50 $
980212	Jean-Marc Hovington (Paie sem. 29-06)	104.91 $
980213	Cynthia Desbiens (Paie sem. 29-06)	187.73 $
980214	Sophie Antaya (Paie sem. 29-06)	273.04 $
980215	Société canadienne des postes (timbres)	51.76 $
980216	Luc Caron (Paie sem. 06-07)	53.13 $
980217	Cynthia Desbiens (Paie sem. 06-07)	204.76 $
980218	Sophie Antaya (Paie sem. 06-07)	273.04 $
980219	Hydro-Québec (Chlore 3 mois)	775.82 $
980220	Hydro-Québec (salle mun. 3 mois)	73.15 $
980221	Bell mobilité pagettes (pagettes 06)	38.43 $
980222	Bell Canada (237-4241)	197.69 $
980223	Luc Caron (Paie sem. 13-07)	87.78 $
980224	Cynthia Desbiens (Paie sem. 13-07)	208.06 $
980225	Sophie Antaya (Paie sem. 13-07)	273.04 $
980226	Luc Caron (Paie sem. 20-07)	108.33 $
980227	Antoine Boulianne (Paie sem. 20-07)	38.96 $
980228	Jean-Marc Hovington (Paie sem. 20-07)	49.58 $
980229	Cynthia Desbiens (Paie sem. 20-07)	208.06 $
980230	Sophie Antaya (Paie sem. 20-07)	273.04 $
980231	Revenu Canada (retenues 07-98)	382.42 $
980232	Revenu Québec (retenues 07-98)	446.72 $
980233	Bureau en gros (fourmitures)	132.36 $
980234	Cain Lamarre Wells (consultations gén.)	555.79 $
980235	Daniel Dufour (loader dépotoir)	200.00 $
980236	Madame Joseph Laprise	61.12 $
980237	Mallette Maheu (vérif. 97 + consultations)	7257.47 $
980238	MRC de Charlevoix-Est (entente urban.)	1500.00 $
980239	Pièces d'autos Deschênes	112.47 $
980240	UMRCQ (dicom 05-98)	57.51 $
980241	Yves Poitras (ordures 07-98 + essence)	1172.06 $
980242	Commission scolaire Laure-Conan (loyer 08)	200.00 $
980243	Coopérative alimentaire de Baie-Ste-Catherine	111.90 $

TOTAL : 15 793.56 $

5. Correspondance

Ministère des Affaires municipales : demande d'aide financière refusée.

INITIALES DU MAIRE GB
1429
INITIALES DU SEC.-TRÉS. SA

3.2.3 Services Microlink, chaque canal B équipé pour les appels locaux de départ (sauf si un quelconque accès microlink est configuré comme élément d'un système Centrex III, auquel cas le paragraphe 3.2.2 s'applique) : 0,47 $/mois;

3.2.4 Megalink, chaque liaison équipée pour les appels locaux de départ : 0,47 $/mois;

3.2.5 Tout autre service ou liaison indiqué de temps à autre au paragraphe 6 de l'article 1400 du Tarif général de Bell Canada et pour lequel un tarif mensuel de 0,32 $ est applicable : 0,47 $/mois;

3.3 Pour chaque période de facturation qui ne couvre pas un mois complet, le tarif est calculé selon le tarif mensuel, proportionnellement au nombre de jours où le service a été reçu ou était disponible à l'abonné;

ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Maire

Secrétaire-trésorière

8. Adoption du projet de règlement # 81-98

PROJET DE RÈGLEMENT NO 81-98

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 51 RELATIF À LA CONSTRUCTION POUR AJOUTER DES DISPOSITIONS INTERDISANT LES OUVRAGES DE FORTIFICATION ET DE BLINDAGE

ATTENDU QUE la municipalité de Baie-Ste-Catherine est régie par le « *Code municipal du Québec* »

ATTENDU QUE le *Code municipal* du Québec accorde aux municipalités locales le pouvoir d'adopter des règlements pour régir les normes de construction ;

INITIALES DU MAIRE
1430
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est dans l'intérêt de la municipalité, pour assurer son bon fonctionnement, qu'un tel règlement soit adopté ;

ATTENDU l'existence du règlement n°51 relatif à la construction ;

CONSIDÉRANT l'adoption du chapitre 51 des lois du Québec de 1997 ;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été régulièrement donné le 2ième jour de mars 1998.

ATTENDU QUE le présent règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire ;

EN CONSÉQUENCE,

Résolution # 118-98

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Ouellet

APPUYÉ PAR : Madame Odile Imbeault

ET RÉSOLU QUE :

le présent règlement soit adopté et qu'il soit décrété ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Les chapitre VII est créé et toutes les dispositions actuelles du chapitre VI y sont transférées. La Table des matières est modifiée en conséquence.

ARTICLE 3. Le chapitre VI du règlement est modifié pour y ajouter les dispositions suivantes :

CHAPITRE VI: DISPOSITIONS RELATIVES À CERTAINS MATÉRIAUX ET ÉQUIPEMENTS

6.1 MATÉRIAUX ET ÉQUIPEMENTS PROHIBÉS

L'utilisation, l'assemblage et le maintient de matériaux en vue de blinder ou de fortifier un bâtiment contre les projectiles d'armes à feu, l'utilisation d'explosifs, le choc ou la poussée de véhicules ou autre type d'assaut, sont interdits pour les bâtiments dont l'usage est le suivant en tout ou en partie :

- hôtel ;
- motel ;

INITIALES DU MAIRE AB 1431 INITIALES DU SEC.-TRÉS. 54

- maison de touristes ;
- maison de pension ;
- service de restauration ;
- taverne, bar, club de nuit ;
- clubs sociaux ;
- lieux d'assemblées ;
- cabaret ;
- associations civiques, sociales et fraternelles ;
- habitation résidentielle au sens du groupe « habitation » ;
- bureau d'entreprise ne recevant pas de client sur place ;
- gymnase et club athlétique ;
- centre récréatif y compris salle de quilles et billard ;
- lieux d'amusement ;

Sans restreindre la portée du premier alinéa, sont prohibés pour les bâtiments ci-haut visés :

- l'installation et le maintien de plaques de protection en acier à l'intérieur du bâtiment ,
- l'installation ou le maintien de volet de protection pare-balles ou tout autre matériau offrant une résistance aux explosifs ou aux chocs autour des ouvertures du bâtiment ;
- l'installation et le maintien de porte blindée ou spécialement renforcée pour résister à l'impact de projectiles d'armes à feu ;
- l'installation et le maintien de grillage ou de barreaux de métal, que ce soit à l'entrée d'accès, aux portes ou aux fenêtres, à l'exception de celles du sous-sol ou de la cave ;
- l'utilisation de verre laminé (H- 6) pour les fenêtres et les portes des habitations ;
- l'installation intérieure ou extérieure de volets de protection en acier ajouré ou opaque des habitations ;
- un lampadaire d'une hauteur de plus de 2.5 mètres est prohibé sur une propriété à usage résidentiel. Tout système d'éclairage extérieur par le moyen d'un appareil orientable projetant un faisceau lumineux d'une capacité de plus de 150 watts est limité à l'utilisation de deux tels appareils, installés soit sur la façade ou sur le côté d'entrée au bâtiment résidentiel ;
- une guérite, portail, porte-cochère ou toute autre installation visant à contrôler ou empêcher l'accès des véhicules automobiles par l'entrée charretière d'un emplacement résidentiel sont prohibés à moins que le terrain sur lequel est érigé le bâtiment principal soit d'une superficie de plus de 10 000 mètres carrés ou que la résidence soit située à plus de trente mètres de l'emprise de la voie publique ;
- tout appareil de captage d'images ou système désigné comme étant un système de vision nocturne, ne peut être installé et utilisé à l'extérieur d'un bâtiments à usage autre que commercial ou industriel sauf pour capter une scène en façade du bâtiment principal et sur un autre côtés dudit bâtiment ;

Toutes construction non conforme aux dispositions de l'article 2.5 du présent règlement, doit faire l'objet d'une reconstruction ou d'une réfection dans les six mois de l'entrée en vigueur du présent règlement afin de le rendre conforme à ces dispositions.

ARTICLE 4. **La table des matières est modifiée de la façon suivante :**

INITIALES DU MAIRE AB 1432 INITIALES DU SEC.-TRÉS.

CHAPITRE V1 :DISPOSITIONS RELATIVES À CERTANS MATÉRIAUX ET ÉQUIPEMENTS..... 17
6.1 MATÉRIAUX ET ÉQUIPEMENT PROHIBÉS.....17

CHAPITRE V11:DISPOSITIONS FINALES.....19
7.1 ABROGATION ET REMPLACEMENT.....19
7.2 ENTRÉE EN VIGUEUR.....19

ARTICLE 5. Le règlement n°51 n'est pas autrement modifié

ARTICLE 6. Le règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Albert Boulianne
Albert Boulianne, Maire

Sophie Antaya
Sophie Antaya, secrétaire-trésorière

9. CLSC

ATTENDU QU'il y a un flot important de touriste durant la période estivale;

ATTENDU QUE plusieurs personnes auraient eu besoin de soin en dehors des heures d'ouverture;

EN CONSÉQUENCE,

Résolution # 119-98

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Monsieur Gérard Foster, et résolu, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine demande au CLSC pour avoir un service permanent d'infirmière durant la période estivale.

Acceptée à l'unanimité

10. Motoneiges

Résolution # 120-98

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Gérard Foster, et résolu, d'autoriser le maire à signer l'entente de cession d'un droit de passage pour un sentier de motoneige avec le Club de motoneiges du Fjord.

Acceptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE QB 1433 INITIALES DU SEC.-TRÉS. JA

11. Asphalte rue Leclerc

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu une subvention de 15 000.00 $ pour faire du pavage sur la rue Leclerc;

ATTENDU QUE la Municipalité a fait d'autres demandes de subvention;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu trois soumissions;

ATTENDU QUE la soumission la plus basse est celle de la compagnie Pavages Gilles Carmichael inc.;

Résolution # 121-98

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Monsieur Gérard Foster, et résolu que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine engage la compagnie Pavages Gilles Carmichael inc. pour faire le pavage de la rue Leclerc pour un montant n'excédant pas 15 000.00 $ taxes incluses, à moins d'avoir une subvention supplémentaire.

Acceptée à l'unanimité

12. Pro-maire

Résolution # 122-98

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Monsieur Réjean Ouellet, de nommer Monsieur Richard Gaudreault comme pro-maire pour une période de trois mois.

Acceptée à l'unanimité

13. Varia

a) Photos de Baie-Ste-Catherine

Il serait intéressant d'utiliser des photos afin de faire la promotion de notre village. Les touristes aiment voir ce qu'ils peuvent visiter ou les magnifiques paysages qu'il y a à voir dans notre municipalité.

b) Parc marin

Demande de renseignements pour savoir si nous avons eu d'autres nouvelles sur le Centre initiatique à Baie-Ste-Catherine.

c) Ministère des Transports du Québec

Résolution # 123-98

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu, de signifier au Ministère des Transports du Québec les différents dangers de la route 138 telle qu'elle est aujourd'hui et de demander une rencontre avec Monsieur Henri Desmeules à ce sujet.

Acceptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE
AB
1434
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

14. Période de questions

15. Clôture de la réunion

Résolution # 124-98

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 20 h 15.

Albert Boulianne

Albert Boulianne, maire

secrétaire-trésorière

INITIALES DU MAIRE AB
1435
INITIALES DU SEC.-TRÉS. JA

Province de Québec
Municipalité de Baie Ste-Catherine
Charlevoix

8ième jour du mois de septembre 1998. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRESENTS: Madame et messieurs les conseillers, Madame Carmen Dufour, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Réjean Ouellet et Monsieur Richard Gaudreault sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 125-98

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert.

Acceptée à l'unanimité

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 3 août 1998

Résolution # 126-98

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu, que les minutes de la séance régulière du 3 août 1998 soient acceptées telles que modifiées.

Acceptée à l'unanimité

4. Présentation des comptes à payer

Résolution # 127-98

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu, d'accepter et de payer les comptes tels que présentés.

Acceptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE
98
1436
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

# chèque	description	montant
980244	Luc Caron (Paie sem. 27-07)	53.13 $
980245	Cynthia Desbiens (Paie sem. 27-07)	218.85 $
980246	Sophie Antaya (Paie sem. 27-07)	273.04 $
980247	Luc Caron (Paie sem. 04-08)	38.96 $
980248	Cynthia Desbiens (Paie sem. 04-08)	208.06 $
980249	Sophie Antaya (Paie sem. 04-08)	273.04 $
980250	Luc Caron (Paie sem. 10-08)	94.64 $
980251	Antoine Boulianne (Paie sem. 10-08)	35.42 $
980252	Cynthia Desbiens (Paie sem. 10-08)	206.50 $
980253	Sophie Antaya (Paie sem. 10-08)	273.04 $
980254	Bell Canada (237-4241)	190.02 $
980255	Bell Canada (237-4354, rebranchement)	193.16 $
980256	Hydro-Québec (écl. publ. 07-98)	299.25 $
980257	Luc Caron (Paie sem. 17-08)	21.25 $
980258	Antoine Boulianne (Paie sem. 17-08)	28.33 $
980259	Cynthia Desbiens (Paie sem. 17, 24-08 + vacances)	483.36 $
980260	Sophie Antaya (Paie sem. 17-08)	273.04 $
980261	Bell mobilité pagette (pagettes 07-98)	38.43 $
980262	Luc Caron (Paie sem. 24-08 + voy. St-Siméon)	67.04 $
980263	Antoine Boulianne (Paie sem. 24-08)	98.06 $
980264	Jean-Marc Hovington (Paie sem. 24-08)	28.33 $
980265	Sophie Antaya (Paie sem. 24-08)	273.04 $
980266	Société canadienne des postes (timbres)	51.76 $
980267	Bernard Gagnon électrique (ecl. Publ. 07-98)	345.08 $
980268	Revenu Canada (retenues 08-98)	472.56 $
980269	Commission scolaire Laure-Conan (loyer 09-98)	200.00 $
980270	Jean-Louis Guérin (conteneur à ordures)	200.00 $
980271	Jean-Eudes Boily (tranchée dépotoir)	563.62 $
980272	Laboratoire de génie sanitaire (tests eau 07-98)	30.71 $
980273	MRC Charlevoix-Est (mise-à-jour du rôle)	1000.61 $
980274	Michel Boutillier Pharmacien (film polaroid)	20.35 $
980275	Pièces d'autos Deschênes (batteries + spray)	15.50 $
980276	Les Publications Le Peuple (pub. Baie-Ste-Cathe.)	86.27 $
980277	Revenu Québec (retenues 08-98)	556.12 $
980278	Informatique SMI (réparation et nett. imprimante)	207.05 $
980279	UMRCQ (dicom 05-98)	31.98 $
980280	Yves Poitras (ordures 08-98)	1164.06 $
980281	Hydro-Québec (chlore)	1238.67 $
980282	Hydro-Québec (salle)	101.54 $
980283	Mario Asselin (7 ménages)	105.00 $

Total : 10 058.87 $

INITIALES DU MAIRE
1437
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

5. Correspondance

Ministère des Transports du Québec : Réponse sur la réduction de la limite de vitesse.
Parc marin du Saguenay-St-Laurent : Accusé réception pour les réalisations 1999
Conseiller St-Joseph de la Rive : Demande pour descente de bateau à envoyer au Parc
CRCDQ : Ateliers de formation
Ministère des Transports du Québec : Accusé réception des demandes municipales.
Mémoire St-Fidèle : demande d'appui

Résolution # 128-98

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Réjean Ouellet, et résolu, de demander à la Sûreté du Québec quelles sont ses intentions suite à l'étude du Ministère des Transports nous avisant que la limite de vitesse actuelle n 'est pas respectée sur la route 138.

Acceptée à l'unanimité

CONSIDÉRANT la politique de pelletage du Gouvernement du Québec vers les municipalités depuis 1992;

CONSIDÉRANT la méthode prise par le Gouvernement du Québec pour convoquer à la cachette une commission parlementaire sur la fiscalité;

CONSIDÉRANT le court délai accordé pour la préparation d'un mémoire en période estivale;

CONSIDÉRANT que la très grande majorité des municipalités n'ont pu s'inscrire pour les raisons énoncées précédemment;

CONSIDÉRANT que les principes énoncés par la municipalité de St-Fidèle s'appliquent en tout point à notre municipalité même si les chiffres sont différents;

EN CONSÉQUENCE,

Résolution # 129-98

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu, d'appuyer le mémoire présenté par la municipalité de St-Fidèle à la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales.

Acceptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE
1438
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

6. Formation PG

Résolution # 130-98

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Madame Carmen Dufour et résolu, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine autorise la secrétaire-trésorière à aller suivre une formation offerte par Programmation Gagnon à Laterrière le vendredi 25 septembre .

Acceptée à l'unanimité

7. Entente Groupe AST

CONSIDÉRANT que la municipalité désire signer avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), l'Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire signer avec le Groupe AST et l'UMRCQ, le contrat de services pour la gestion de la mutuelle de prévention des membres de l'UMRCQ ;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation s'avère nécessaire de la part de la municipalité envers le Groupe AST pour lui permettre d'avoir accès à des données, que la CSST possède sur elle, via le lien électronique :

Résolution # 131-98

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster,

appuyé par Monsieur Richard Gaudreault,

Que la municipalité approuve le contrat de services pour la gestion de la mutuelle de prévention des membres de l'UMRCQ à intervenir entre la municipalité, le Groupe AST et l'UMRCQ;

Que la municipalité approuve la signature du formulaire d'autorisation de l'employeur en vertu des articles 37 et 38 de la LATMP pour le lien électronique;

Que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer ces trois documents pour et au nom de la municipalité;

Que la municipalité ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaite, que l'entente projetée avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 1999 soit acceptée ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été révoquée par une nouvelle résolution de la municipalité.

Acceptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE
AB
1439
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

8. Entente protection incendie

Résolution # 132-98

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu, d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à signer l'entente de protection incendie entre la Municipalité de Baie-Ste-Catherine et la Municipalité de Tadoussac.

Acceptée à l'unanimité

9. Dépenses rue Leclerc

Résolution # 133-98

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Madame Carmen Dufour, et résolu, que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant de 23 000.00 $, conformément aux stipulations du ministère des Transports et que les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

Acceptée à l'unanimité

10. Entente Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT l'entente de principe signée le 7 mai 1998 entre la MRC de Charlevoix-Est et le ministre de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sécurité publique relativement à l'entente de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT le projet d'entente relatif à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est (entente de mise en œuvre);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser la MRC de Charlevoix-Est à signer et à conclure une entente de mise en œuvre pour la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec au nom de la Municipalité;

En conséquence,

Résolution # 134-98

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Monsieur Réjean Ouellet, et résolu, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine autorise la MRC de Charlevoix-Est à négocier et à conclure une entente de mise en œuvre pour la fourniture de services de police sur le territoire de la Municipalité par la Sûreté du Québec.

Acceptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE
1440
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

CONSIDÉRANT que la MRC de Charlevoix-Est et le ministre de la Sécurité publique signeront une entente pour la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec (entente de mise en œuvre);

CONSIDÉRANT que les municipalités locales devraient, en vertu de l'entente de mise en œuvre, gérer les billets d'infraction émis par la Sûreté du Québec en regard à leurs règlements d'urbanisme et à l'application du Code de la Sécurité routière sur le réseau routier local;

CONSIDÉRANT que les municipalités auraient également l'obligation de gérer le système de points d'inaptitude et les demandes d'avis de suspension de permis de conduire pour amende non payée à la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ);

CONSIDÉRANT la résolution numéro 98-08-22 du conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est adoptée le 25 août 1998;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater la MRC de Charlevoix-Est pour gérer et administrer le traitement des constats d'infraction et des points d'inaptitude de la SAAQ;

En conséquence,

Résolution # 135-98

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Monsieur Gérard Foster, et résolu, de mandater la MRC de Charlevoix-Est pour gérer et administrer, au nom de la Municipalité de Baie-Ste-Catherine, le traitement des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec et des points d'inaptitude pour la SAAQ avec l'ensemble des revenus de billets d'infraction aux règlements municipaux et/ou au Code de la sécurité routière sur le réseau routier local ainsi que l'ensemble des dépenses d'administration, de secrétariat, de frais juridiques (procureur, frais de Cour, etc.).

Acceptée à l'unanimité

ATTENDU QUE, pour assurer efficacement et légalement ses poursuites pénales devant la Cour du Québec du district judiciaire de Charlevoix, il est nécessaire d'autoriser immédiatement des personnes à délivrer, au nom de la municipalité de Baie-Ste-Catherine, des constats d'infraction;

Par conséquent,

Résolution # 136-98

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Monsieur Réjean Ouellet,

Et résolu, conformément aux articles 9 et 147 du Code de procédure pénale (L.R.Q., c. C-25.1) :

D'autoriser généralement tous les membres de la Sûreté du Québec à délivrer, au nom de la municipalité de Baie-Ste-Catherine, un constat d'infraction pour toute infraction :

INITIALES DU MAIRE GB 1441 INITIALES DU SEC.-TRÉS. BA

I) aux dispositions du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) ou de l'un de ses règlements;

II) aux dispositions du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27) ou de l'un de ses règlements.

Acceptée à l'unanimité

11. Avis de motion-heures d'ouverture de la Municipalité

Monsieur Richard Gaudreault donne un avis de motion afin de modifier le Règlement # 14 sur les heures d'ouverture de la Municipalité.

12. Avis de motion-abrogation du Règlement # 80-98 sur les limites de vitesse

Madame Carmen Dufour donne un avis de motion afin d'abroger le Règlement # 80-98 sur les limites de vitesse sur les chemins municipaux.

13. Varia

a) Charlevoix-3e millénaire

Une rencontre est prévue pour lundi le 12 octobre 1998 à Baie-Ste-Catherine afin de faire une table ronde et un souper communautaire. Un rapport sera produit en décembre.

b) Internet

Une rencontre avec Monsieur Gérald Boulianne de la SADC est prévue afin d'avoir des renseignements sur un programme d'accès communautaire à internet.

c) Demande Jacques Hébert

Il faut envoyer l'information qu'on voudrait retrouver dans les dépliants du Parc. Il faudrait demander une rencontre avec Jacques Hébert pour en discuter.

d) Bois

Il faudrait envoyer un avis pour que ceux qui veulent ramasser les restes de la coupe de bois faite par la Coopérative forestière sur les terrains de Municipalité viennent demander une autorisation à la Municipalité.

e) Fossé

La Municipalité creusera un fossé là où nous avons des problèmes de débordement au printemps.

INITIALES DU MAIRE
AB
1442
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

f) Stationnement

Il semblerait que des gens font payer les touristes pour se stationner sur le stationnement municipal.

14. Période de questions

15. Clôture de la réunion

Résolution # 137-98

Monsieur Richard Gaudreault propose la levée de la séance à 20 h 55.

Albert Boulianne, maire

secrétaire-trésorière

INITIALES DU MAIRE QB
1443
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Province de Québec
Municipalité de Baie Ste-Catherine
Charlevoix

5ième jour du mois de octobre 1998. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRESENTS: Madame et messieurs les conseillers, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Réjean Ouellet et Monsieur Rosaire Poitras sous la présidence de Monsieur Richard Gaudreault, pro-maire.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 138-98

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert.

Acceptée à l'unanimité

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 8 septembre 1998

Résolution # 139-98

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Monsieur Réjean Ouellet, et résolu, que les minutes de la séance régulière du 8 septembre 1998 soient acceptées telles que modifiées.

Acceptée à l'unanimité

4. Présentation des comptes à payer

Résolution # 140-98

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Réjean Ouellet, et résolu, d'accepter et de payer les comptes tels que présentés.

Acceptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE
1444
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

# chèque	description	montant
980284	Hydro-Québec (écl. publ. 08-98)	299.25 $
980285	Luc Caron (Paie sem. 31-08, 08-09)	85.01 $
980286	Antoine Boulianne (Paie sem. 31-08, 08-09)	35.42 $
980287	Sophie Antaya (Paie sem. 31-08, 08-09)	546.08 $
980288	Jean-Marc Hovington (Paie sem. 08-09)	70.65 $
980289	Bell Canada (237-4241, 237-4354)	233.84 $
980290	Luc Caron (Paie sem. 14-09)	50.04 $
980291	Antoine Boulianne (Paie sem. 14-09)	56.67 $
980292	Jean-Marc Hovington (Paie sem. 14-09)	38.96 $
980293	Sophie Antaya (Paie sem. 14-09)	273.04 $
980294	Luc Caron (Paie sem. 21-09)	38.96 $
980295	Sophie Antaya (Paie sem. 21-09)	273.04 $
980296	Albert Boulianne (voy. St-Hilarion)	28.20 $
980297	Sophie Antaya (voy. St-Hilarion, 2XClermont, Laterrière)	235.80 $
980298	Bureau en gros (Fournitures)	32.19 $
980299	Revenu Canada (retenues 09-98)	245.05 $
980300	Commission scolaire Laure-Conan (loyer 10-98)	200.00 $
980301	COMUR Charlevoix-Est (cotisation)	100.00 $
980302	Ministre des Finances (Sûreté du Québec)	7 113.00 $
980303	Laboratoire de génie sanitaire (tests eau 08-98)	28.76 $
980304	Mme Joseph Laprise (divers 07 à 09-98)	24.40 $
980305	McBee (enveloppes à fenêtres)	63.09 $
980306	Publication CCH Ltée (mise à jour Code)	107.00 $
980307	Revenu Québec (retenues 09-98)	297.42 $
980308	Signabec (affiches rue Leclerc)	184.04 $
980309	Westburne (rehausses)	390.51 $
980310	Yves Poitras (ordures 09-98)	1 164.06 $
980311	Sylvio Thibault (achat terrain)	11 000.00 $
980312	CRCDQ (Formation)	20.00 $
980313	UMRCQ (dicom 06,07-98)	97.91 $

TOTAL : 23 332.39 $

5. Correspondance

Parc marin du Saguenay-St-Laurent : Plan marketing
Bloc québécois : Protection des rives
Gisèle Poitras : Dons pour souper paroissial (si la Fabrique a besoin d'argent pour un projet quelconque, elle doit faire la demande par écrit à la Municipalité)

INITIALES DU MAIRE
QB
1445
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

CONSIDÉRANT que le niveau d'eau est anormalement haut depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que le trafic maritime produit des activités érosives importantes;

CONSIDÉRANT que Pêches et Océans Canada, par la Garde côtière, nous affirme que le programme de protection des rives ne découle d'aucune obligation légale mais plutôt sous réserve de la disponibilité de fonds;

CONSIDÉRANT que la lutte au déficit fédéral nous annonce des surplus considérables;

Résolution # 141-98

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine demande au gouvernement fédéral de remettre en action le programme de protection des rives.

Acceptée à l'unanimité

6. Adoption du Règlement # 14(2)-98 modifiant les heures d'ouverture de la Municipalité

Résolution # 142-98

Règlement # 14(2)-98
Modifiant le règlement # 14 sur les heures d'ouverture de la Municipalité

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 8 septembre 1998;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu que le présent règlement soit adopté.

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante de ce règlement.

ARTICLE 2

Les heures d'ouverture de la Municipalité seront les suivantes :

Lundi au jeudi :	8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 00 à 16 h 30
Vendredi :	8 h 30 à 12 h 30

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Acceptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE
1446
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Résolution # 143-98

7. Abrogation du Règlement # 80-98 sur les limites de vitesse

Règlement # 80-1-98
Abrogeant le règlement # 80-98 concernant la limite de vitesse sur les chemins municipaux

ATTENDU QUE le Code de la sécurité routière prévoit déjà une limite de vitesse pour les chemins municipaux comme la rue Leclerc, soit 50 km/heure;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné le 8 septembre 1998;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Monsieur Réjean Ouellet, et résolu que le présent règlement soit adopté.

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement abroge le règlement # 80-98 concernant la limite de vitesse sur les chemins municipaux.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Acceptée à l'unanimité

Résolution # 144-98

8. Égout pluvial

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine autorise le maire à dépenser un maximum de 3 000.00 $ pour l'égout pluvial, soit la subvention reçue et d'utiliser les tuyaux achetés pour le stationnement de la rue Leclerc tout en prévoyant cette dépense dans le prochain budget.

Acceptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE
AB
1447
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

9. Collecte sélective

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale d'enfouissement sanitaire de Charlevoix-Est et que la Ville de Baie Saint-Paul ont présenté à toutes les municipalités de la MRC de Charlevoix et de la MRC de Charlevoix-Est un projet commun pour l'implantation d'un service de collecte sélective et de traitement des matières recyclables;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun pour notre municipalité de participer à une demande commune de soumissions publiques pour l'adjudication d'un contrat en matière de collecte sélective des matières recyclables;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 14.7 du Code municipal et 29.9 de la Loi sur les cités et villes une municipalité peut prendre part à une telle demande commune de soumissions publiques en déléguant à une autre municipalité ou à une régie, les pouvoirs nécessaires à la présentation de cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

Résolution # 145-98

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Monsieur Gérard Foster, et résolu, que la Municipalité délègue à la Régie intermunicipale d'enfouissement sanitaire de Charlevoix-Est son pouvoir de procéder à une demande de soumissions publiques pour l'adjudication d'un contrat pour la collecte des matières recyclables.

Acceptée à l'unanimité

10. 3e millénaire dans Charlevoix

Résolution # 146-98

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine participe au souper communautaire en comblant le déficit du souper s'il y a lieu.

Acceptée à l'unanimité

11. Rencontre Sûreté du Québec

La Municipalité demandera à la Sûreté du Québec pour que la rencontre ait lieu dans la première semaine de novembre 1998.

12. Varia

a) CRCDQ

Compte-rendu sur la formation offerte par le CRCDQ.

INITIALES DU MAIRE
1448
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

9. Collecte sélective

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale d'enfouissement sanitaire de Charlevoix-Est et que la Ville de Baie Saint-Paul ont présenté à toutes les municipalités de la MRC de Charlevoix et de la MRC de Charlevoix-Est un projet commun pour l'implantation d'un service de collecte sélective et de traitement des matières recyclables;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun pour notre municipalité de participer à une demande commune de soumissions publiques pour l'adjudication d'un contrat en matière de collecte sélective des matières recyclables;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 14.7 du Code municipal et 29.9 de la Loi sur les cités et villes une municipalité peut prendre part à une telle demande commune de soumissions publiques en déléguant à une autre municipalité ou à une régie, les pouvoirs nécessaires à la présentation de cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

Résolution # 145-98

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Monsieur Gérard Foster, et résolu, que la Municipalité délègue à la Régie intermunicipale d'enfouissement sanitaire de Charlevoix-Est son pouvoir de procéder à une demande de soumissions publiques pour l'adjudication d'un contrat pour la collecte des matières recyclables.

Acceptée à l'unanimité

10. 3e millénaire dans Charlevoix

Résolution # 146-98

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine participe au souper communautaire en comblant le déficit du souper s'il y a lieu.

Acceptée à l'unanimité

11. Rencontre Sûreté du Québec

La Municipalité demandera à la Sûreté du Québec pour que la rencontre ait lieu dans la première semaine de novembre 1998.

12. Varia

a) CRCDQ

Compte-rendu sur la formation offerte par le CRCDQ.

Ce livre n'est disponible que pour consultation numérique que sur le site Internet de la Municipalité. Également disponible en copie papier à la bibliothèque municipale. Pour une reproduction, veuillez vous adresser au bureau municipal.

Demeure la propriété intellectuelle de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine.